

A young girl with brown hair, wearing a bright red long-sleeved shirt, is looking out from a window of a weathered, stone building. The window has a blue curtain with a fringed edge. The building's exterior is made of rough, light-colored stone with significant peeling and missing plaster, revealing the underlying structure. The scene is set in a rural or semi-rural area, with some terracotta pots and a wooden box visible on the ground in front of the window.

Logement :
révélateur
d'exclusion

Pour un véritable droit au logement

Pour la onzième année consécutive, le Secours Catholique publie son rapport statistique sur la pauvreté en France. Fidèle à ses valeurs chrétiennes et à l'esprit de son fondateur, il essaye de ne pas voir midi et la pauvreté seulement à sa porte et d'accompagner sur chaque continent ceux qui en ont le plus besoin.

Mais c'est en France qu'après la guerre, Mgr Jean Rodhain a créé notre association et d'abord pour lutter contre une pauvreté française. Celle-ci a-t-elle beaucoup changé ?

Nous allons célébrer en 2006 notre soixantième anniversaire, mais force est de constater que la pauvreté ne diminue pas. Le niveau de vie, il faut le reconnaître, a certes considérablement augmenté. La France, depuis les grandes épreuves du siècle dernier, s'est reconstruite. Les Trente Glorieuses sont passées par là, avec des périodes de croissance et de relatif plein emploi.

Mais hélas ! Notre pays souffre toujours de bien des maux parmi ceux qui justifiaient les grandes campagnes du Secours Catholique d'après guerre. Si l'ascenseur social nous a fait monter de quelques degrés dans le bien-être matériel, il est aujourd'hui bloqué entre deux étages, quand il ne fonctionne pas à la descente, s'agissant du coût du logement ou de l'effritement catastrophique des structures familiales. Il ne nous permet plus de monter, en raison du chômage ou des lacunes de l'éducation.

Pouvoirs publics, associations, entreprises s'efforcent de donner une seconde chance aux sans diplômes, aux sans-emploi et aux sans grand espoir... Mais les commentaires sévères de notre Directeur de l'Action Institutionnelle, qui parsèment ce rapport, sont hélas bien fondés !

Ne tombons pas dans le misérabilisme parfois reproché à ceux qui donnent la parole aux pauvres. Il ne s'agit pas de nier les valeurs de compétition et d'effort, mais de reconnaître celles de solidarité et la vocation de chacun à l'égalité de traitement, et au bonheur.

Il s'agit bien de dénoncer des insuffisances et des anomalies qui, dans le rapport de cette année, concernent spécialement le logement. Avec le but de réformer et de promouvoir ce facteur d'insertion indispensable, la disposition d'un toit adapté à ses besoins. C'est un espoir raisonnable si nous nous en donnons les moyens. Notre société ne pourra se considérer comme évoluée que lorsqu'elle reconnaîtra qu'accéder à ce bien vital constitue un droit élémentaire pour chacun et lorsqu'elle lui donnera la possibilité réelle de l'exercer.

Tel n'est pas encore le cas. Alerter sur les conséquences du drame des sans-logis et sur l'angoisse de ceux qui risquent de le perdre est bien notre rôle. Proposer quelques pistes de solution aussi, mais rien de plus. Car nous reconnaissons et respectons la responsabilité et le rôle difficile des politiques. Chacun son métier et le leur ne sera pas bien assuré tant que ce droit fondamental au logement ne sera pas effectif.

Le travail de nos 67.000 bénévoles et de nos 4.000 équipes, rurales comme urbaines, a permis de remplir puis d'analyser, anonymement, les 107.000 fiches qui ont conduit à ce constat, selon des méthodes statistiques éprouvées. Je les remercie chaleureusement de leur effort qui donne à notre rapport sinon une précision scientifique, tout au moins une valeur certaine. Le Secours Catholique espère qu'il sera utile.

Sommaire

INTRODUCTION		4
01	PROFIL GÉNÉRAL	6
1.1	Les Français et étrangers en situation régulière	7
1.1.1	Les personnes rencontrées sont en moyenne de plus en plus âgées	7
1.1.2	En 2004, la monoparentalité continue à augmenter, principalement du fait des pères seuls	7
1.1.3	De plus en plus de personnes en recherche d'emploi, le plus souvent non indemnisées	9
1.1.4	En euros constants, le revenu mensuel moyen des situations rencontrées diminue, le RMI aussi	11
1.1.5	Près de 90% des situations rencontrées ont un niveau de vie inférieur à 700 € par mois	13
1.1.6	Comme en 2003, 58% des situations rencontrées ont des impayés	13
1.2	Les étrangers en situation irrégulière	13
1.2.1	En métropole, les Algériens restent les plus nombreux mais leur nombre est en très forte diminution	14
1.2.2	Moins d'hommes seuls, davantage de familles avec enfants	15
1.2.3	La part des situations sans ressources diminue, grâce surtout à des revenus informels	15
COMMENTAIRES par Gilbert Lagouanelle		16
02	LE LOGEMENT DES PERSONNES ET FAMILLES RENCONTRÉES	18
2.1	Qui habite où ?	19
2.1.1	Où habitent les personnes et familles rencontrées	19
2.1.2	Du point de vue du logement, les situations rencontrées par le Secours Catholique sont nettement parmi les plus pauvres	19
2.1.3	Le parc social est plus dense dans les régions du nord de la France	20
2.1.4	Les situations en logement précaire sont plus fréquentes dans les régions du sud de la France	21
2.1.5	Logement et niveau de vie	21
2.2	A qui s'adressent les logements existants	22
2.2.1	Les locataires du parc social : des familles françaises stables aux ressources régulières	22
2.2.2	Les locataires du parc privé : tous ceux qui peuvent payer et offrir des garanties	23
2.2.3	Les propriétaires et accédants à la propriété : des situations marquées par un accident de la vie et le surendettement	23
2.2.4	L'hébergement collectif : des jeunes, des étudiants étrangers, des personnes seules à faibles ressources	24
2.2.5	Hôtel, pension, garni : des familles étrangères en attente de statut	25
2.2.6	Caravane, péniche : des travailleurs saisonniers avec des familles nombreuses	25
2.2.7	Famille, amis : des personnes seules à faibles ressources, jeunes ou étrangères	25
2.2.8	Centre d'hébergement : des hommes seuls, étrangers sans statut ou jeunes en errance	26
2.2.9	Squat, abri de fortune, rue : même public que les centres d'hébergement avec une précarité encore plus marquée	26
2.3	Coût du logement, aides au logement	27
2.3.1	Pour les situations rencontrées, le loyer moyen du parc privé progresse plus vite que celui du parc social, les charges d'accession à la propriété sont stables	27
2.3.2	Les loyers bruts moyens des situations rencontrées sont supérieurs à ceux de l'ensemble des ménages	27
2.3.3	Les loyers des situations rencontrées progressent plus vite que les loyers nationaux	30
2.3.4	Les aides au logement sont perçues par une majorité des situations rencontrées, mais le non recours est important	31
2.3.5	Aides au logement déduites, la location HLM et l'hébergement collectif ont le coût moyen le plus faible pour les situations rencontrées	33
2.3.6	En location, le barème des aides suit bien la taille de la famille	33
2.4	Les taux d'effort des situations rencontrées	34
2.4.1	L'effort financier des familles pour se loger est de plus en plus important malgré les aides au logement	34



2.4.2	L'effort des personnes et familles rencontrées est supérieur à celui des ménages à bas revenus de l'Insee	35
2.4.3	Le taux d'effort des situations rencontrées diminue avec le nombre d'enfants	35
2.4.4	Les aides au logement stabilisent le taux d'effort à partir d'un niveau de vie de 300 euros environ, elles sont inopérantes pour un niveau de vie plus faible	35
2.4.5	Le « reste à vivre » des situations rencontrées n'augmente pour ainsi dire pas entre 2002 et 2004	36
2.5	Impayés	36

Index des tableaux

Tableau 1	Evolution de l'âge des personnes rencontrées	7
Tableau 2	Répartition des situations rencontrées selon la situation professionnelle	9
Tableau 3	Revenu mensuel moyen et RMI en euros constants de 1999	11
Tableau 4	Répartition des situations rencontrées par type de ressources	12
Tableau 5	Répartition par grand groupe de nationalités	14
Tableau 6	Part des principales nationalités parmi les étrangers sans statut en métropole	14
Tableau 7	Répartition des situations rencontrées par type de logement	19
Tableau 8	Evolution comparée des coûts mensuels moyens avant aides au logement pour les situations rencontrées par le Secours Catholique	27
Tableau 9	Répartition des locataires du parc social selon la taille du ménage	29
Tableau 10	Evolution des loyers (pourcentages d'augmentation par rapport à l'année précédente)	30
Tableau 11	Pourcentage de ménages percevant une aide au logement parmi les situations rencontrées	31
Tableau 12	Montant moyen de l'aide au logement perçue par les personnes ou familles rencontrées	32
Tableau 13	Coûts mensuels moyens nets d'aide au logement	33
Tableau 14	Revenus moyens des situations rencontrées	34
Tableau 15	Taux d'effort moyen des situations rencontrées en 2004	34
Tableau 16	Taux d'effort brut et net en location	35
Tableau 17	Taux d'effort net selon le nombre d'enfants	35
Tableau 18	Evolution du reste à vivre moyen par type de logement	36
Tableau 19	Pourcentages de situations ayant des impayés liés au logement en 2004	36

Index des graphiques

Graphique 1	Situation professionnelle des personnes rencontrées	10
Graphique 2	Proportion de non indemnisés parmi les demandeurs d'emploi	10
Graphique 3	Distribution du revenu par UC en 2004 et seuil de pauvreté	13
Graphique 4	Part des étrangers dans l'ensemble des situations rencontrées	14
Graphique 5	Comparaison de la répartition entre logements stables INSEE et Secours Catholique	20
Graphique 6	Répartition des situations rencontrées par logement en fonction du revenu par UC en 2004	22
Graphique 7	Coût mensuel médian après aide au logement, pour les situations rencontrées en 2004	33
Graphique 8	Loyers moyens avant et après aides au logement selon le nombre d'enfants	34
Graphique 9	Taux d'effort net selon le revenu par UC	35

Index des cartes

Carte 1	Parc HLM pour 1000 hab. au 1/1/2004	20
Carte 2	Part des locataires HLM (Secours Catholique 2004)	20
Carte 3	Pourcentage de situations en logement précaire (Secours Catholique 2004)	21

03 LES FICHES PAR RÉGIONS

En 2004, le Secours Catholique a accueilli environ 650 000 situations de pauvreté, c'est-à-dire des personnes ou des familles envoyées par les services sociaux ou qui se présentent d'elles-mêmes ou encore qui sont adressées par d'autres organismes ou associations, parce qu'elles sont en grande difficulté. Compte tenu de la composition moyenne des familles rencontrées, ces situations représentent environ 1 500 000 personnes, dont 690 000 enfants et 810 000 adultes. Ces chiffres sont en repli de 6% par rapport à 2003 : il n'y a pas eu en 2004 de grande catastrophe naturelle ou sociale pour augmenter les demandes d'aide d'urgence et, d'autre part, pour conserver son équilibre financier, le Secours Catholique a choisi de concentrer son action sur les situations les plus en difficulté. Le nombre de bénévoles est en 2004 de 67 000, répartis en 4100 équipes locales et 2430 lieux d'accueil.



Nous avons choisi d'étudier cette année le problème du logement tel qu'il ressort des situations rencontrées. Avec l'emploi, le logement est à l'évidence un domaine crucial de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : pouvoir disposer ou non d'un logement stable est déjà un critère de distinction entre la grande exclusion et d'autres formes de pauvreté. Les politiques d'aide au logement visent à solvabiliser le plus grand nombre de personnes, à la fois par la construction d'un parc social (aide à la pierre) et par l'attribution d'aides au logement (aides à la personne), l'équilibre entre ces deux formes d'aide ayant varié au cours du temps. Les situations des personnes et familles rencontrées par le Secours Catholique témoignent que ces politiques ne suffisent pas aujourd'hui à faire accéder tout le monde à un logement. L'évolution des formes de famille, la diversité des parcours familiaux, la précarisation de l'emploi, l'arrivée massive d'étrangers en situation transitoire durable, la difficulté des jeunes à accéder à une véritable autonomie, le vieillissement de la population sont autant de phénomènes qui ont des conséquences sur les besoins de logement, sur la solvabilité des personnes et sur leur mobilité, auxquels les politiques ont du mal à répondre rapidement car les mécanismes d'aide sont complexes et d'une grande inertie.

La politique du logement est un sujet très technique qui a de nombreux aspects et de nombreuses implications. Beaucoup d'études existent sur le sujet : parmi


les plus récentes, citons le Rapport 2003-2004 de l'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale ⁽¹⁾, le 10^{ème} Rapport du Haut Comité pour le Logement des Personnes défavorisées, le 10^{ème} Rapport sur le mal-logement en France de la Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés, le dossier annuel 2004 de la Mission régionale d'information Rhône Alpes sur l'Exclusion (MRIE) ainsi qu'une revue de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales : Logement, habitat, cadre de vie ⁽²⁾. Ces travaux fournissent des éléments de comparaison et d'interprétation précieux pour nos propres constats. Nous n'avons ici pas d'autre prétention que de témoigner de ce que nous voyons, en faisant état de nos données propres qui, si elles n'ont pas une qualité méthodologique optimale, ont le mérite de reposer sur un grand nombre d'observations, d'être récentes et comparables d'année en année.

Avant d'aborder la question centrale du logement, nous décrivons comme chaque année le profil général des situations rencontrées. Nous disposons pour 2004 d'un échantillon de 106 708 situations détaillées, un peu plus important que celui des années précédentes. Il n'a aucune raison d'être représentatif de la pauvreté en France, ni même de l'ensemble des situations rencontrées. Tel qu'il est, il permet cependant de suivre des évolutions et d'étudier des problématiques avec toujours un nombre de données suffisamment important. ■

(1) La Documentation française 2004

(2) Informations sociales numéro 123, mai 2005

Profil général



L'année 2004 est marquée par le fait que les situations rencontrées sont en moyenne un peu plus pauvres que celles rencontrées en 2003, comme si le Secours Catholique, en limitant ses accueils, avait dû se concentrer sur les situations les plus difficiles. La nette augmentation de personnes en recherche d'emploi non indemnisées est aussi un élément important d'évolution qui rappelle le désir d'insertion économique des personnes que nous rencontrons. Comme chaque année, nous étudions à part la situation des étrangers sans statut, dont les caractéristiques particulières et très marquées pourraient fausser les constats d'ensemble. Le thème du logement, étant développé dans la seconde partie, n'est pas abordé dans le profil général.

1.1 Les Français et étrangers en situation régulière

1.1.1 Les personnes rencontrées sont en moyenne de plus en plus âgées.

Les personnes dont nous suivons l'âge sont les "demandeurs", c'est-à-dire les personnes référentes des ménages. Leur âge moyen était de 38,8 ans en 1999, il est de 39,7 ans en 2004, soit presque un an de plus. Globalement, nous constatons la diminution de la fréquence des moins de 40 ans, et l'augmentation de celle des personnes plus âgées.

	1999	2004
Moins de 25 ans	12,7%	12,1%
De 25 à 39 ans	44,3%	41,2%
De 40 à 49 ans	25,4%	25,8%
De 50 à 59 ans	12,9%	15,4%
60 ans et plus	4,7%	5,5%
Total	100,0%	100,0%

Les personnes âgées de 50 à 59 ans sont de plus en plus fréquentes : l'arrivée à cet âge des classes nombreuses d'après guerre ainsi que les problèmes d'emploi propres à ces personnes en fin de carrière professionnelle en sont certainement la cause et cette tendance a peu de chances de s'inverser dans l'avenir

proche. L'augmentation de la fréquence des personnes de 60 ans et plus est aussi à surveiller : la démographie et la question des retraites risquent d'avoir, là aussi, des conséquences.

La diminution régulière des moins de 25 ans est plus surprenante et contredit d'autres observations sur la précarité croissante des jeunes : les jeunes en errance sont une population fluide, instable et donc moins suivie dans le temps par les accueillants qui les rencontrent souvent dans l'anonymat, sans leur poser de question sur leur situation administrative, et ne peuvent donc faire remonter des données. Et d'autre part, il existe d'autres structures et associations plus directement tournées vers ce public jeune que le Secours Catholique.

1.1.2 En 2004, la monoparentalité continue à augmenter, principalement du fait des pères seuls.

Les évolutions constatées dans les structures familiales sont très lentes mais persistantes. Depuis 1999 :

- La proportion d'hommes seuls n'a pratiquement pas changé : elle augmente ou diminue légèrement chaque année sans qu'une tendance s'affirme. En 2004, les hommes seuls représentent 27,2% des situations accueillies.
- La proportion de femmes seules ne change pas non plus ; largement inférieure à celle des hommes seuls, elle ne varie que de quelques dixièmes dans un sens ou dans l'autre, sans évolution continue. En

COMMENTAIRES

Viellissement et valeurs

Le vieillissement de la population rencontrée par le Secours Catholique est un des enseignements importants de ce rapport de l'année 2004.

Après quarante ans, vient l'âge des ruptures. Elles s'accroissent pour les quinquagénaires. Elles font basculer de nombreuses personnes et familles dans la précarité et la pauvreté. Notre société se fragilise de plus en plus. Ruptures familiales, ruptures professionnelles, ruptures sociales déstructurent le lien social. Elles fissurent la vie des personnes. Elles bouchent leur avenir. Le cadre social actuel ne leur laisse pas de place. Il ne s'agit pas de mettre à l'écart les blessés de la vie, mais, tout au contraire, de redonner du sens à leur existence. Notre société s'enrichira de la contribution de tous à la vie économique, sociale et culturelle. Si certains, plus âgés, sont mis à l'écart, elle s'affaiblira, s'appauvrira.

Une société basée sur la dignité, sur le respect de toute personne humaine, du plus jeune au plus ancien, sur la solidarité intergénérationnelle, se construit sur les talents de chacun, sur l'accès de tous aux droits fondamentaux. Ce sont ces valeurs qui donnent sens à des existences humaines, qui justifient une société où la personne est au centre de toute décision politique, économique et sociale. Lutter contre la pauvreté et l'exclusion, c'est remettre la personne humaine au cœur et à la source de la décision publique. Il faut mesurer le risque, pour notre pays, de s'éloigner de ces valeurs lorsque la pauvreté et la précarité s'enracinent, se durcissent, mettent à la marge une partie de sa population, en particulier les plus âgés, dès cinquante ans...

Des propositions du Secours Catholique

Le vieillissement des populations rencontrées par notre association interpelle la politique sociale de notre pays. Re-situer la lutte contre la pauvreté au cœur du projet collectif, c'est construire un avenir pour chacun et pour la société. ■

2004, les femmes seules représentent 16,5% des situations rencontrées.

- Les couples sans enfant ont vu leur proportion diminuer jusqu'en 2003, passant de 7,5% en 1999 à 6,4% en 2003. En 2004 leur part remonte légèrement à 6,6% sans qu'on puisse dire s'il s'agit vraiment d'un renversement de tendance. De façon générale, c'est la forme de famille qui résiste le mieux à la pauvreté.

Globalement, les familles avec enfants représentent toujours environ la moitié des situations accueillies, mais entre les types de famille, la répartition change : les familles monoparentales sont passées de 25,9% en 1999 à 29,1% en 2004 et les couples avec enfants de 22,8 à 20,6 : en 2004, près de trois familles rencontrées sur cinq sont monoparentales.

- La proportion de pères seuls est en lente mais constante augmentation, de 2,4% en 1999 à 3,1% en 2004 : cette évolution traduit bien l'implication croissante des pères vis-à-vis de leurs enfants, encouragée par la législation familiale qui met l'accent sur la co-responsabilité des deux parents et sur la coéducation. Les enfants vivent certainement un peu plus souvent avec leur père en cas de séparation, mais parmi les pères seuls rencontrés, une partie ne vit pas en permanence avec ses enfants et n'a de ce fait accès à aucune aide pour les accueillir périodiquement. Le partage de responsabilité entre les parents n'a pas de répercussion dans l'attribution des allocations.
- La proportion de mères seules se stabilise autour de

26% depuis 2002, après avoir connu une forte augmentation dans les années antérieures.

- Inversement, les couples avec enfants voient leur part se réduire, de 22,9% en 1999 à 20,6% en 2004. Ces familles ne commencent à être fragiles qu'à partir du troisième enfant, ce qui veut dire que le plus souvent, les couples avec un ou deux enfants ont les moyens d'échapper à la pauvreté.

Le nombre d'enfants moyen par famille rencontrée passe de 2,22 en 1999 à 2,18 en 2004, soit une diminution très lente. 46% des enfants vivaient dans une famille monoparentale en 1999, en 2004, c'est le cas de 51% d'entre eux.

L'enquête de l'Insee de 1999, Etude de l'histoire familiale ⁽³⁾, étudie en détail l'évolution de la famille et constate que les histoires familiales se diversifient : les ruptures d'union sont plus fréquentes de même que les périodes de vie seul ; les remises en couple se multiplient, surtout pour les hommes ; la taille des familles diminue, mais les familles recomposées sont plus fréquentes et plus du tiers d'entre elles sont des familles de trois enfants ou plus.

Par ailleurs, avec le développement de l'activité féminine, le couple avec deux enfants où les deux parents travaillent devient une sorte de standard de mode de vie et de consommation ; les familles monoparentales,

(3) Insee Résultats, Société, n°33, août 2004.

COMMENTAIRES

Un chômage de plus en plus dur

Plus de 62 % des demandeurs d'emploi rencontrés par les équipes du Secours Catholique, ne sont pas ou plus indemnisés. Ce pourcentage interroge.

Le budget des ASSEDIC, très fragilisé, est maintenu en sursis. Si des interruptions d'indemnités peuvent se justifier dans des situations spécifiques, la grande majorité des chômeurs doit être particulièrement soutenue. Rechercher un emploi est pour eux un investissement de tous les instants dans lequel ils s'engagent avec courage et volonté. Ils s'y épuisent souvent. Les chômeurs confrontés à cette situation vivent douloureusement cet état d'abandon moral et matériel. Ne plus être indemnisé, c'est perdre son identité, n'avoir plus d'existence légale aux yeux des autorités administratives, plus de dignité vis-à-vis de son entourage familial et social. Les personnes plongent dans le

mépris et l'humiliation, puis dans l'indifférence et l'oubli. Elles perdent pied. Elles perdent tout espoir.

Dans bien des cas, elles sont contraintes de tomber dans l'assistance et la dépendance pour survivre. Le Secours Catholique le rappelait dans son précédent rapport de 2004 : « France précaire ». L'inquiétude de notre association est grande de voir la progression exponentielle de ces chômeurs non indemnisés parmi les personnes en difficulté qu'elle rencontre. Plus ils s'éloignent du champ du travail et de l'activité, plus leur chance de s'en sortir est faible.

Des propositions du Secours Catholique

Aussi le Secours Catholique demande qu'à chaque chômeur non indemnisé soit proposé un accompagnement personnalisé dans la durée, pris bien en amont de l'interruption de l'indemnisation. Les personnes les plus fragiles et les plus éloignées de l'emploi ont besoin de cet accompagnement

les familles plus nombreuses, celles où un seul adulte travaille et celles où personne ne travaille sont fragilisées par rapport à ce standard et plus exposées à la pauvreté. Rappelons que la définition de la pauvreté en France comme en Europe est une définition relative : sont pauvres les personnes et familles dont le niveau de vie est trop inférieur au niveau de vie moyen ⁽⁴⁾.

1.1.3 De plus en plus de personnes en recherche d'emploi, le plus souvent non indemnisées.

Le taux d'activité des personnes rencontrées (proportion dans l'ensemble des ménages de demandeurs ayant ou cherchant un emploi) augmente : 60,2% en 2002 ; 61,2% en 2003 ; 63,0% en 2004. Cela signifie qu'une partie croissante des situations rencontrées se tourne vers l'emploi, mais il ne s'agit pas d'emploi effectif : le taux de chômage (proportion de demandeurs d'emploi dans l'ensemble des actifs) passe en effet de 63,5% en 2002 à 66,2% en 2003 et 69,2% en 2004. Le taux de chômage national sur la même période passe de 8,8% en 2002 à 9,7% en 2003 et 9,9% en 2004. La dégradation de l'emploi se fait sentir beaucoup plus fortement chez les plus pauvres qu'au plan national, soit qu'elle affecte en premier lieu les personnes les moins qualifiées qui sont plus souvent pauvres, soit qu'elle rende pauvres des personnes qui ne l'étaient pas, soit enfin du fait du déplacement vers l'emploi d'une partie des inactifs rencontrés.

(4) Le seuil de pauvreté est calculé comme la demi-médiane de la distribution des revenus par unité de consommation. Voir calcul du revenu par unité de consommation au paragraphe 1.1.5.

	2002	2003	2004
CDI plein temps	5,1%	5,1%	4,7%
CDD plein temps	1,8%	1,7%	1,7%
Intérim, saisonnier	3,7%	3,3%	3,1%
Temps partiel	4,2%	4,3%	4,3%
Emplois aidés	3,1%	2,6%	2,0%
A son compte	0,4%	0,4%	0,4%
Autre travail	1,8%	1,5%	1,3%
Ensemble des emplois	20,1%	18,9%	17,5%
Formation professionnelle	1,9%	1,8%	1,9%
Chômage indemnisé ou attente	17,2%	17,2%	16,4%
Demandeurs d'emploi non indemnisés	21,0%	23,3%	27,2%
Ensemble chômage	38,2%	40,5%	43,6%
Etudiants	1,9%	2,2%	1,3%
Inaptitude santé	10,7%	10,8%	10,9%
Retraite, préretraite	4,1%	4,2%	4,1%
Au foyer	11,6%	11,0%	11,2%
Autres sans emploi	11,7%	10,6%	9,5%
Ensemble inactifs	39,8%	38,8%	37,0%

Lecture : en 2000, 5,1% des demandeurs ou personnes de référence avaient un CDI à plein temps ; ils sont 4,7% en 2004.

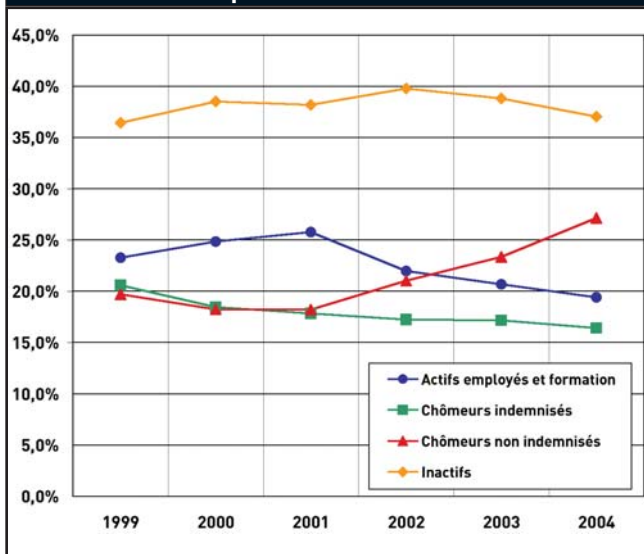
En 2004, nous constatons à la fois une diminution des situations ayant un emploi, une diminution des situations de chômage indemnisé et enfin une diminution des situations inactives. La seule catégorie qui augmente, et nettement, est celle des demandeurs d'emploi non indemnisés.

renforcé. Elles ont besoin d'un soutien. Elles attendent de la confiance, non de la défiance.

Pour réunir les conditions d'un soutien efficace, il convient de renforcer les synergies entre les acteurs de l'emploi, qui vont se retrouver réunis dans les « Maisons de l'Emploi », et les travailleurs sociaux présents sur les mêmes territoires. Les acteurs de l'emploi, du chef d'entreprise à l'agent de l'ANPE, et ceux de l'action sociale, de l'assistant social à l'agent d'accueil de la CAF ou de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, doivent agir ensemble, croiser leurs compétences. Le rapprochement des différents intervenants dans le champ de l'emploi est une évidente nécessité loin d'être acquise aujourd'hui. Il est temps de travailler en commun en s'appuyant sur les compétences et les savoir-faire de chacun. Créer les conditions d'une mobilisation efficace auprès et avec ces oubliés du chômage est un devoir et une exigence collective. Les associations, à leur place, ont à y prendre part.

Elles ont une pratique : leur engagement dans la proximité avec les victimes de la précarité et de la pauvreté.

L'accès à la formation professionnelle pour les chômeurs reste également trop difficile. Une fois licenciés, les demandeurs d'emploi n'ont actuellement pas accès à la formation professionnelle. Les partenaires sociaux et l'Etat doivent prendre conscience qu'il faut investir aussi auprès et avec ces personnes rejetées de l'entreprise. Faire accéder les demandeurs d'emploi à la formation professionnelle, c'est leur redonner une chance de « rebondir » et de se remobiliser. C'est humainement et socialement bénéfique. C'est donner la possibilité à l'entreprise d'avoir une main d'œuvre plus compétente et qualifiée en adéquation avec les salariés qu'elle recherche. Il faut repenser la formation professionnelle dans ce nouveau contexte, en levant les obstacles actuels. Former professionnellement les demandeurs d'emploi, c'est donner un nouvel avenir à l'entreprise et aux chômeurs. ■

Graphique 1 Situation professionnelle des personnes rencontrées

Les chômeurs non indemnisés représentent donc 27% des situations rencontrées en 2004, et se rapprochent en importance des inactifs (37% en 2004) : les personnes rencontrées sont de plus en plus souvent des personnes qui souhaitent travailler mais qui soit n'ont jamais travaillé soit n'ont pas travaillé depuis un certain temps puisqu'elles ne peuvent prétendre à des indemnités de chômage, soit enfin sont arrivées au bout de leurs droits à indemnisation. La mise en place du PARE début 2003 et la diminution de la durée d'indemnisation du chômage qui l'a accompagnée ont certainement été une des causes de l'augmentation de la part des non indemnisés dans le chômage global.

Concrètement ces situations de chômage non indemnisé sont courantes : c'est par exemple la situation de femmes qui retournent sur le marché du travail après avoir élevé des enfants ; c'est aussi celle de jeunes à qui manque l'expérience professionnelle exigée pour accéder à un emploi stable et à qui ne sont proposés que des stages ; ou encore celle de personnes qui perdent leur emploi en fin de carrière et qui ne retrouvent rien après 50 ans ; ou encore celle de personnes qu'une rupture familiale, un problème de santé, un accident, un déménagement, ... ont temporairement éloignées de l'emploi et qui cherchent à retrouver un travail ; ou encore de personnes vivant dans des zones d'emploi sinistrées.

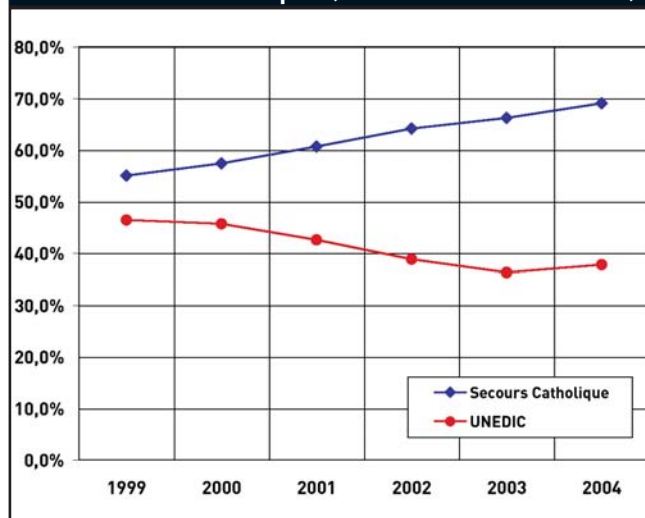
Mais si le désir de travailler est de plus en plus fréquent chez les personnes rencontrées, il n'est souvent suivi d'aucun effet.

Une enquête de l'UNEDIC ⁽⁵⁾ sur les personnes qui sortent du chômage est révélatrice : parmi les demandeurs d'emploi sortis du chômage en novembre 2003,

- 49,8% ont retrouvé un emploi salarié ou ont créé leur entreprise,
- 14,8 % ont commencé une formation ou repris des études,
- 27,7% n'ont pas renouvelé leur demande d'emploi, soit parce qu'ils ont perdu tout espoir de retour vers l'activité, soit parce qu'ils considèrent que l'inscription comme demandeur d'emploi (non indemnisé) n'est plus utile pour leur recherche d'emploi. Cette proportion est en nette augmentation depuis novembre 2001.
- 7,7% se trouvent en arrêt maladie ou maternité ou encore sont partis en retraite.

En lien avec le ralentissement conjoncturel, on note un plus faible taux de reprise d'emploi par rapport aux trois enquêtes annuelles précédentes ; sont particulièrement affectés par cette diminution les jeunes et les hommes de plus de 50 ans (dans cette enquête, seulement 35,8% des hommes de 50 ans ou plus ont retrouvé un emploi après leur période de chômage).

La comparaison de la proportion de non indemnisés parmi les chômeurs selon l'UNEDIC et le Secours Catholique (*graphique 2*) met en évidence le fait que la diminution constatée à l'UNEDIC traduit bien plus l'inutilité de l'inscription comme demandeur d'emploi que le renoncement au travail ⁽⁶⁾.

Graphique 2 Proportion de non indemnisés parmi les demandeurs d'emploi (*sans droit ou en attente*).

(5) Point'statis n°3 - Juillet 2004 - Enquête sortants du chômage 2004.

(6) Pour être le plus proche possible des définitions de l'UNEDIC, nous avons ajouté aux demandeurs d'emploi non indemnisés les personnes en attente d'indemnisation.

Pour les personnes rencontrées par le Secours Catholique, les emplois dont la part diminue le plus sensiblement sont les emplois aidés, dont la baisse a commencé dès 2000, et les CDI à plein temps qui se maintenaient jusqu'ici au-dessus de 5% des situations rencontrées mais qui passent à 4,7% en 2004. La diminution des CDI à plein temps parmi les situations rencontrées pourrait être un signe positif que ces emplois permettent mieux d'échapper à la pauvreté, mais l'évolution générale de l'emploi ne permet pas d'accorder trop de crédit à cette hypothèse. Les emplois les plus irréguliers, intérimaires, saisonniers et informels, sont aussi en légère régression. Les CDD et les emplois à temps partiel, quant à eux, se maintiennent au même niveau.

Du côté de l'inactivité, ceux dont la part diminue le plus sont les étudiants et les « autres sans-emploi » qui sont souvent des personnes en errance ou en grande précarité.

Les demandeurs d'emploi non indemnisés sont pour un tiers des hommes seuls. 14% ont moins de 25 ans. 19% n'ont aucune ressource au moment où ils rencontrent le Secours Catholique, 57% perçoivent le RMI et 13% ont un dossier de RMI en attente, ce qui indiquerait qu'il s'agit de nouveaux bénéficiaires.

1.1.4 En euros constants, le revenu mensuel moyen des situations rencontrées diminue, le RMI aussi.

En 2004, le revenu mensuel moyen des situations rencontrées (hors situations sans ressources) est de

Tableau 3 En euros constants de 1999

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Revenu mensuel moyen des situations rencontrées au Secours Catholique	696 €	710 €	708 €	718 €	715 €	705 €
RMI pour une personne seule	381 €	383 €	385 €	385 €	383 €	380 €

Lecture : En 1999, le RMI pour une personne seule était égal à 2502 francs, équivalent à 381 €. En 2004, une fois déduite la hausse des prix à la consommation, il est égal à 380 €.

COMMENTAIRES

Les pauvres encore plus pauvres : un constat accablant

Les personnes que le Secours Catholique rencontre ne sont pas plus nombreuses mais sont de plus en plus pauvres. Leur maigre pouvoir d'achat est encore rogné. En euros constants, leur revenu mensuel équivaut à celui de l'année 2000. Chiffre significatif : les allocataires du RMI sont dans une situation encore plus difficile. Leurs ressources correspondent à celles de l'année 1999. De plus en plus de personnes au RMI font appel au Secours Catholique pour survivre. Leurs revenus sociaux ne leur permettent plus de « s'en sortir » sans l'aide d'une association. On ne peut plus parler de filet de sécurité pour les bénéficiaires du revenu minimum, mais de filet percé. Nous sommes bien loin des clichés et des jugements sommaires portés sur les personnes titulaires du RMI. Avec leurs si faibles ressources, elles tombent dans la misère.

Les pauvres sont encore plus pauvres. Le coût social et humain de cette situation inédite a des répercussions majeures sur la vie et le devenir de nombreuses familles et personnes. Chômage, emplois précaires, faiblesse des transferts sociaux par rapport à la hausse des prix à la consommation, affaiblissement du pouvoir d'achat sont autant d'indicateurs qui invitent à mettre en œuvre au plus tôt et prioritairement la politique de lutte contre

la pauvreté et l'exclusion au cœur des politiques publiques européennes, nationales et locales. La « loi d'orientation de lutte contre l'exclusion » parlait d'un impératif national. Cet impératif est une exigence que s'est donnée le législateur. Elle est fondée sur l'accès de tous aux droits fondamentaux. Les faits prouvent que cette exigence n'est pas atteinte.

Des propositions du Secours Catholique

Le Secours Catholique demande que soit mesuré l'impact social de toutes les politiques publiques sur la réduction de la pauvreté afin d'engager de nouveaux projets législatifs, programmes d'Etat, régionaux ou locaux en ayant analysé les répercussions de telles décisions sur les populations les plus pauvres et les plus exclues.

Alors que la décentralisation donne de nouveaux pouvoirs aux collectivités locales, aux instances départementales et régionales, chacune de ces instances est appelée à une nouvelle responsabilité dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'Etat en reste le garant. La décentralisation réussie doit contribuer à un avenir meilleur des plus pauvres. Le risque existe de ne pas tenir compte des réussites et des échecs passés. La vigilance est nécessaire pour que tous aient accès aux droits de tous. Le Secours Catholique insiste pour que les plus pauvres soient véritablement au cœur des politiques territoriales de solidarité ; ne pas leur donner cette place conduirait à en faire les paradoxales victimes. ■

Tableau 4 Répartition des situations rencontrées par types de ressources

	Répartition des situations rencontrées		Revenu mensuel moyen en euros courants			Pouvoir d'achat
	2003	2004	2003	2004	Variation	
Aucunes	12,8%	12,3%	0 €	0 €	-	-
Travail seulement ⁽⁸⁾	9,5%	9,3%	692 €	700 €	+1,2%	-0,9%
Transferts seulement ⁽⁹⁾	41,7%	42,6%	646 €	653 €	+1,1%	-1,0%
Travail + transferts seuls	26,2%	25,6%	936 €	938 €	+0,2%	-1,9%
Autres ⁽¹⁰⁾ en plus	9,8%	10,2%	876 €	896 €	+2,3%	+0,2%
Ensemble	100,0%	100,0%	769 €* 	774 €* 	+0,7%	-1,4%

Lecture : en 2003, 9,5% des situations rencontrées vivaient d'un revenu issu ou dérivé du travail, sans aucun transfert social ; leur revenu mensuel moyen était de 692 €.

* Hors situations sans ressources

774 €, supérieur de 0,7% à sa valeur de 2003. Compte tenu d'une hausse des prix à la consommation de 2,1% en moyenne annuelle ⁽⁷⁾, le pouvoir d'achat du revenu mensuel moyen des personnes et familles rencontrées a diminué de 1,4% et les situations rencontrées en 2004 sont plus pauvres que celles rencontrées en 2003, déjà légèrement en retrait par rapport à 2002. En euros constants, le RMI a, lui aussi diminué ces deux dernières années et ce peut être une explication du déplacement des situations rencontrées vers la recherche d'emploi.

Le *tableau 4* met en évidence des évolutions différentes selon l'origine des ressources..

La proportion de situations sans ressources, à l'exclusion des étrangers sans statut, est en 2004 de 12,3% : toujours voisine de 12%, elle ne présente aucune tendance continue et semble incompressible dans l'état actuel de la réglementation. Les personnes sans ressources sont pour près d'un tiers des jeunes de moins de 25 ans et pour 26% des personnes qui attendent le versement d'un revenu (pour les principaux, 14% attendent le RMI, 5% des allocations chômage, 3% des allocations familiales, 3% des allocations logement). Plus de six sur dix ont changé d'emploi, de logement ou des deux depuis moins de six mois.

La répartition des situations rencontrées entre les types de ressources varie peu : celles qui vivent uniquement de transferts sociaux sont un peu plus

fréquentes en 2004. La proportion de bénéficiaires du RMI est en particulier passée de 28,8% en 2002 à 29,3% en 2003 et à 30,6% en 2004, ce qui est le niveau le plus élevé que nous ayons observé. La réduction de la durée d'indemnisation du chômage qui a accompagné la mise en place du PARE début 2003 a joué dans ce sens, mais l'évolution est semble-t-il moins forte chez les personnes rencontrées par le Secours Catholique qu'elle ne l'est dans l'ensemble de la population, où le nombre de bénéficiaires du RMI a augmenté de 9,2% entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 ⁽¹¹⁾ : les nouveaux bénéficiaires du RMI ne recourent vraisemblablement pas tous ni tout de suite aux associations.

Les situations qui ont un revenu issu ou dérivé du travail, qu'elles perçoivent ou non des transferts sociaux en plus, deviennent plus rares comme l'évolution des situations professionnelles l'implique. Il faut noter une augmentation relative des situations percevant des revenus « autres » en plus ou non des revenus liés au travail et des prestations sociales ; les revenus « autres » sont essentiellement les pensions alimentaires et les bourses des étudiants auxquelles peuvent s'ajouter des revenus d'activité informelle. Ils permettent d'atteindre un niveau de revenu moyen nettement supérieur à celui des situations qui n'ont qu'un seul type de ressources. De plus, seules les situations percevant des revenus « autres » ont vu leur revenu moyen augmenter un tout petit peu plus que les prix à la consommation, toutes les autres catégories n'ayant connu qu'une augmentation plus faible, qui implique une diminution de leur pouvoir d'achat. Les situations qui ont les revenus les plus élevés, celles qui cumulent des revenus liés au travail et des transferts sociaux, ont même vu leur revenu moyen stagner en euros courants : cela s'explique en partie par une évolution de cette population qui compte en 2004 un peu plus d'inactifs, retraités ou invalides dont les pensions

(7) Indice des prix à la consommation, ensemble des ménages, série incluant le tabac.

(8) Salaires et revenus d'activité individuelle, indemnités chômage, retraites, indemnités journalières.

(9) RMI, allocations familiales, aides au logement, allocations handicapés.

(10) Sont regroupées dans cette rubrique toutes les situations qui perçoivent des revenus autres, que ce soit en plus des revenus du travail et des transferts ou non. Il s'agit principalement des pensions alimentaires et des bourses des étudiants, mais aussi des revenus d'activité informelle.

(11) Le nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2004, l'e-ssentiel n°35, mars 2005

sont en moyenne inférieures à un revenu du travail, et, parmi les actifs, un peu plus de femmes seules et de couples sans enfant et donc une moindre perception des allocations familiales.

15% des situations rencontrées mentionnent une anomalie ou un délai de perception d'une ressource et ce chiffre est en diminution constante depuis 2001 où il a atteint un maximum de 17,5%. Ces anomalies ou délais portent principalement sur le RMI (6%), sur les allocations chômage (3%) et sur les allocations logement (3%).

1.1.5 Près de 90% des situations rencontrées ont un niveau de vie inférieur à 700 € par mois.

Le niveau de vie est estimé par le revenu par unité de consommation (UC) : on calcule le nombre d'unités de consommation d'un ménage en comptant pour 1 le premier adulte de la famille (1,2 si c'est une famille monoparentale), pour 0,5 les autres adultes ou enfants de plus de 14 ans, pour 0,3 les enfants plus jeunes ; on divise ensuite le revenu total du ménage par le nombre d'unités de consommation. En France, on définit le seuil de pauvreté comme égal à 50% de la médiane des revenus par UC, en Europe on retient comme seuil 60% de la médiane. Le dernier seuil de pauvreté publié par l'Insee est de 602 € pour 2001, soit 722 € si on retient la norme européenne, mais il est probable qu'il a évolué depuis quatre ans. Ce n'est toutefois qu'une valeur indicative et, en l'absence de valeur actualisée, nous prenons 700 € comme valeur de comparaison.

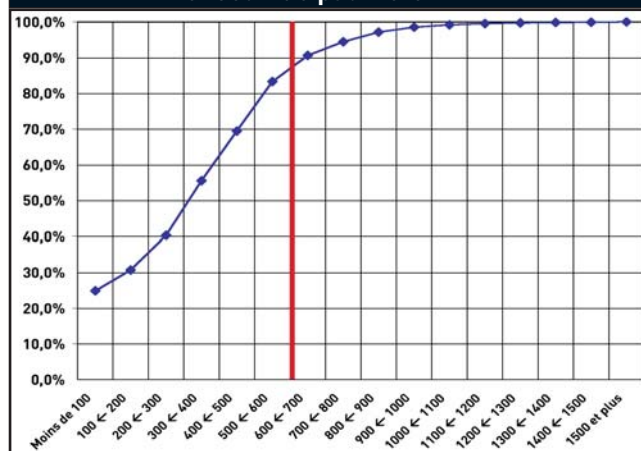
Pour fixer les idées, un niveau de vie de 700 € par mois équivaut à un revenu mensuel de :

- 700 € pour une personne seule
- 1050 € pour un couple sans enfant
- 1190 € pour une femme seule avec un enfant de 15 ans
- 1680 € pour un couple avec trois jeunes enfants.

Le niveau de vie moyen des situations accueillies est de 471 € en 2004, contre 468 en 2003, soit une augmentation de 0,6% seulement en euros courants, et donc une diminution de 1,5% en euros constants : cela confirme ce que nous avons vu plus haut, les situations accueillies en 2004 sont plus pauvres que celles accueillies en 2003.

Sur le graphique 3, le seuil de pauvreté est représenté par la ligne rouge : s'il est égal à 602, ce sont 83% des situations qui se situent au-dessous du seuil ; s'il se situe comme ici à 650 €, ce sont 87% des situations qui ont un niveau de vie inférieur ; à 700 €, ce sont 90% des situations qui se situent en-dessous du seuil.

Graphique 3 Distribution du revenu par UC en 2004 et seuil de pauvreté



1.1.6 Comme en 2003, 58% des situations rencontrées ont des impayés.

Les impayés dont il est fait état dans nos données sont les impayés importants pour lesquels souvent une aide est demandée. Le montant moyen d'impayés est en 2004 de 1532 €, en baisse de 7% par rapport à 2003, il représente 2 mois de revenu mensuel, un peu moins que les années précédentes.

Parmi les situations ayant des impayés :

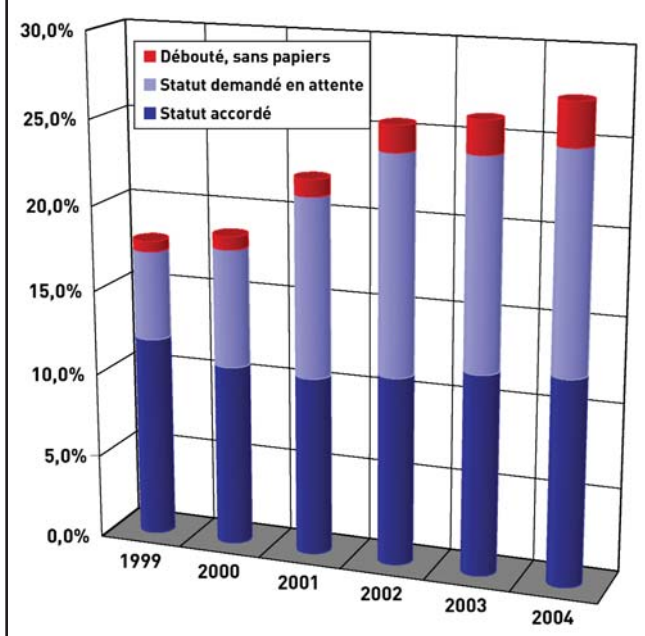
- 44% ont des impayés de loyer (42% en 2003)
- 38% ont des impayés d'énergie (37% en 2003)
- 17% ont des impayés d'eau (même chiffre en 2003)
- 15% des impayés de crédit à la consommation (même chiffre en 2003)
- 20% ont un découvert bancaire (19% en 2003)

La seule diminution porte sur les factures de téléphone.

En règle générale, nous remarquons que les situations qui ont les impayés les plus fréquents et les plus élevés sont celles qui ont les revenus les plus élevés : les situations rencontrées en 2004 sont plus pauvres que celles de 2003, aussi l'évolution des impayés est logique. L'ensemble des chiffres laisse aussi à penser que les personnes ou familles qui ont des impayés les dispersent sur davantage de postes pour un montant total plus faible. Il y aurait une stratégie consistant à payer un peu de tout pour éviter les conséquences d'une dette trop importante.

1.2 Les étrangers en situation irrégulière

La proportion d'étrangers dans les accueils a augmenté en 2004, passant de 27,4% à 28,1% ; parmi ces étrangers, 1,2% sont originaires d'un pays de l'Union européenne. Cette évolution est continue depuis 1999, avec un rythme variable.

Graphique 4 Part des étrangers dans l'ensemble des situations rencontrées (hors Union européenne)

La proportion d'étrangers en situation régulière est pratiquement constante sur la période, voisine de 10% de l'ensemble des situations. En revanche, celle des étrangers en situation d'attente de statut a plus que doublé depuis 1999. Elle avait un peu diminué en 2003, à la suite des mesures prises pour accélérer le traitement des dossiers, mais en 2004, la baisse ne se poursuit pas. Et la proportion de sans-papiers augmente nettement, passant de 7,4% à 9,2% de l'ensemble des étrangers hors Union européenne.

D'après le rapport d'activité 2004 de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), l'année 2004 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme du droit d'asile. L'Ofpra est devenu le guichet unique de toutes les demandes d'asile et, grâce à des moyens accrus, a obtenu une nette diminution du nombre de dossiers en attente. L'Ofpra note aussi un triplement des demandes de réexamen après décision de rejet. Nous constatons au Secours Catholique que l'accélération des décisions et la multiplication des recours se sont traduites dans les accueils par une augmentation des situations sans papiers, qui sont celles qui ont le plus besoin d'assistance.

Nous disposons pour 2004 d'un échantillon de 11903 situations d'étrangers en attente de statut dont 1960 sont sans-papiers.

1.2.1 En métropole, les Algériens restent les plus nombreux mais leur nombre est en très forte diminution.

Globalement, la part des ressortissants du Maghreb parmi les étrangers sans statut rencontrés en métropole diminue de 9 points, du fait de la forte réduction du nombre d'Algériens. Selon l'Ofpra, « les ressortissants algériens, qui ont constitué 80% de la demande d'asile territorial en 2003, ne se sont pas reportés dans la même mesure sur l'asile conventionnel en 2004 »⁽¹²⁾. L'ensemble des ressortissants d'Afrique subsaharienne voit sa part augmenter de 4 points, de même que les ressortissants d'Europe de l'est ; l'ensemble des autres nationalités progresse d'un point (en particulier le nombre d'Indiens et de Pakistanais, bien que relativement peu élevé, a doublé).

Tableau 5 Répartition par grand groupe de nationalités

	2003	2004
Maghreb	34,2%	25,0%
Afrique subsaharienne	31,7%	35,4%
Europe de l'est	26,4%	30,3%
Autres	7,7%	9,3%
Total	100,0%	100,0%

L'Afrique subsaharienne et l'Europe de l'Est deviennent les principales provenances des situations sans statut. Plus finement, une douzaine de nationalités rassemblent les deux tiers des situations.

Tableau 6 Part des principales nationalités parmi les étrangers sans statut en métropole

Nationalité	2003	2004
Algérie	29,0%	20,1%
République démocratique du Congo	5,9%	6,6%
Fédération de Russie (dont Tchétchénie)	4,2%	6,0%
Congo (Brazzaville)	5,2%	5,1%
Bosnie	2,7%	4,6%
Guinée	2,9%	3,6%
Arménie	2,6%	3,3%
Maroc	3,5%	3,2%
Serbie Monténégro (dont Kosovo)	3,4%	3,0%
Angola	3,1%	2,9%
Géorgie	3,0%	2,8%
Comores	1,8%	2,2%

Lecture : en 2003, 29% des étrangers sans statut rencontrés étaient Algériens, en 2004 seulement 20,1%.

(12) Ofpra, Rapport d'activité 2004.

Dans les départements d'outre-mer (Guyane et Guadeloupe), les Haïtiens représentent plus de la moitié des étrangers sans statut et leur nombre augmente.

1.2.2 Moins d'hommes seuls, davantage de familles avec enfants.

La tendance déjà observée en 2003 se prolonge : les familles avec enfants sont aussi nombreuses en 2004 que les hommes seuls, chaque catégorie représentant 41% des situations sans statut. La part des femmes seules progresse aussi de 10 à 12%.

Un quart de ces situations sont en domicile stable comme en 2003, le plus souvent en hébergement collectif ou en location privée ; ceux, peu nombreux, qui vivent en location HLM ne sont bien sûr pas locataires en titre. Parmi les logements précaires, la proportion de situations logées à l'hôtel augmente encore, de 6,6% à 8,8% alors que l'hébergement par des parents et amis diminue d'autant (de 32,0% en 2003 à 30,1% en 2004). Et plus du tiers des personnes et familles sans statut vit en centre d'hébergement (24%) ou à la rue (12%).

1.2.3 La part des situations sans ressources diminue, grâce surtout à des revenus informels.

On observe en 2004 une réduction de la proportion de situations sans ressources parmi les étrangers sans statut : elle passe de 76% à 73%. Comme en 2003, les ressources dont la perception augmente le plus nettement sont les ressources « autres », c'est-à-dire au moins en partie les revenus d'activités informelles, petits boulots et travail au noir : une situation sur dix reconnaît en percevoir. Sans ressources légales et sans droit au travail, les étrangers sans statut n'ont que ce recours. Il y a effectivement une petite augmentation des emplois « autres » qui recouvre le plus souvent ce genre de travail, mais l'activité informelle est impossible à mesurer précisément puisqu'elle est le plus souvent illégale.

Le revenu mensuel moyen des situations qui ont des ressources est de 433 € et correspond à un revenu par UC moyen, indicateur du niveau de vie, de 236 € par mois. ■

Pour un accès à un habitat digne

Avoir un logement est un des socles fondamentaux des droits de l'Homme. Ce droit est donc à la base de notre vie en société. Il s'impose à tous et pour tous. Le droit au logement est, en cela, un droit substantiel, un droit qui s'impose naturellement à la loi ; il constitue l'un de ces principes fondamentaux qui garantissent et qui justifient la loi et l'organisation qu'elle induit pour son application et son contrôle.

Dès lors, une fois reconnu le caractère substantiel du droit au logement par sa prise en compte dans le droit formel, se pose, inévitablement, la question de son opposabilité. Le législateur a réaffirmé à maintes reprises l'existence de ce droit substantiel. Ainsi la loi du 31 mai 1990 « visant à la mise en œuvre du droit au logement » affirmait dans son article premier : « Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation ». La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998 tend à « garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux » dont celui du logement, d'un logement digne.

Ce droit est si vital qu'il conditionne bien d'autres droits comme le droit à la santé. Le développement du saturnisme en France en est une des démonstrations les plus éclatantes. Il conditionne aussi le droit à une vie familiale équilibrée. Il disparaît trop souvent lorsque les membres d'une famille ne peuvent pas avoir d'intimité à cause de l'extrême exigüité de leur logement. Il conditionne encore le droit à l'éducation pour les enfants et les jeunes. Sans logement convenable, ils ne peuvent pas suivre leurs études dans des conditions favorables. Ce fait est à l'origine d'un échec scolaire important. Il contribue grandement au renforcement de l'illettrisme.

Dans notre pays, le droit au logement est mal appliqué voire oublié. Le « mal-logement » et le « non-logement » détériorent profondément les conditions de vie de trop nombreuses personnes. L'habitat dégradé et déshumanisé de certaines zones urbaines brise tout espoir d'un avenir meilleur. Se loger ou se maintenir dans son logement est si coûteux pour les plus pauvres que c'est, aujourd'hui, devenu un luxe, alors qu'il s'agit

d'un bien de première nécessité. Le logement tend, de plus en plus, à devenir un bien de spéculation foncière, déconnecté de sa vocation sociale et familiale. Cette spéculation contribue, dès lors, fortement à la dégradation de la vie en rejetant des populations entières « hors les murs » et hors les normes minimales de décence.

Beaucoup de familles sont contraintes de recourir à des solutions précaires ou trop onéreuses, faute d'accès à des logements sociaux. Certaines, dans la plus grande promiscuité, se retrouvent condamnées à vivre dans des hôtels indignes ou des appartements insalubres, à des prix exorbitants. Les pouvoirs publics eux-mêmes financent certains de ces palliatifs, ne disposant pas d'autre solution pour loger des personnes en difficulté. Ces pratiques génèrent le mal qu'elles combattent. Elles ne doivent pas perdurer. Car tout retard dans la mise en œuvre du droit au logement renforce l'exclusion et la pauvreté.

Il faut passer outre les égoïsmes locaux lorsqu'ils font pression sur les élus pour refuser tout projet de construction de logements à loyers accessibles ou l'ouverture d'un centre d'hébergement pour personnes à la rue. On ne peut en effet construire une société humaine sur une politique de ségrégation territoriale en dressant des murailles aux frontières de sa ville ou de sa rue. La politique du logement ne saurait être bâtie sur le rejet de l'autre. Ces comportements protectionnistes ne font que développer l'exclusion et favorisent cette pauvreté qu'ils visent simplement à écarter. Il y a urgence à changer de cap et de logique au nom même de la dignité et du respect de la personne humaine.

La mauvaise application du droit au logement engage la responsabilité partagée et collective de l'ensemble des décideurs politiques qu'ils soient nationaux, régionaux ou locaux. Elle doit être combattue avec vigueur et conviction. Les locataires les plus fragiles doivent être mieux protégés. Des décisions immédiates, majeures et courageuses s'imposent à tous, et à tous niveaux, de l'Etat à la collectivité locale, des bailleurs sociaux aux financeurs publics et privés.

Des demi-mesures ne peuvent suffire. Il faudra y mettre des moyens importants. L'obligation de résultat s'impose à toute notre société. Le droit doit s'appliquer en responsabilisant les garants, y compris par le recours devant une juridiction disposant de moyens renforcés. C'est la cohésion sociale de notre pays qui est en jeu.

Rendre opposable le droit au logement

Parce que "l'Etat est le garant du droit au logement et que sa mise en œuvre nécessite la solidarité de tous", le Secours Catholique soutient la proposition du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD), du Conseil économique et social (CES), du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNPLE) de rendre opposable le droit au logement. Il est membre de la plate forme « pour un droit au logement opposable ».

Mettre en place la Couverture Logement Universelle

Le montant des cautions et l'allongement de plusieurs mois des dépôts de garantie font barrage à l'accès au logement des personnes les plus modestes. La précarité de l'emploi insécurise locataires et bailleurs. La mise en place dans les meilleurs délais d'un dispositif de « Couverture Logement Universelle » s'impose. Des pistes avaient été ouvertes par le Conseil National de l'Habitat. Elles sont à reprendre. L'objectif doit rester « le renforcement de la solvabilisation et des garanties locatives, afin d'assurer un accès sécurisé à l'offre pour le locataire et une couverture des risques locatifs pour le bailleur ».

Adapter les aides au logement à la hausse des loyers

Les charges du logement ne cessent de s'accroître. Les aides au logement ne suivent pas cette évolution. Le reste à vivre pour les familles se réduit au-delà du supportable. Les pauvres sont encore plus pauvres, les précaires encore plus précaires. Il est nécessaire de réduire ces écarts, de renverser ces mécanismes d'appauvrissement, de permettre que les aides au logement ne décrochent plus de l'évolution des loyers. La hausse des loyers doit être maîtrisée et encadrée.

Augmenter le parc de logements sociaux

Face à la spéculation dans l'immobilier et à l'envolée des prix, l'Etat montre le bon exemple quand il achète du foncier et fait usage de son droit de préemption pour

construire du logement social. Il faut aller plus loin en favorisant les initiatives des collectivités locales qui vont dans le même sens.

En même temps, on ne peut se contenter de prendre acte du désengagement de certaines communes qui préfèrent verser des pénalités plutôt que d'accueillir des personnes plus modestes sur leur territoire en refusant la construction de logements accessibles au plus grand nombre. Des moyens beaucoup plus coercitifs doivent être recherchés, y compris par le biais de l'imposition fiscale locale, ciblée et lisible, afin que le comportement des contribuables ne soit plus dissuasif pour les élus qui veulent bâtir. En zone urbaine, il convient d'encourager les propriétaires, y compris fiscalement, à vendre les terrains constructibles destinés à la construction de logements sociaux.

Nous vivons des paradoxes. La construction de logements ne s'est jamais aussi bien portée dans notre pays mais les pauvres n'y ont pas accès. Le plan de cohésion sociale annonce une programmation ambitieuse dans les années à venir mais la crise du logement n'a jamais été aussi aiguë depuis des décennies. Les conditions de vie dans les quartiers sensibles se sont dégradées au point que certains habitants ont l'impression d'être condamnés à vivre dans des prisons sans barreau, enfermés dans leur ghetto.

Mais fournir un toit ne suffit pas. Encore faut-il que le logement respecte la dignité des personnes et contribue à leur développement. Ce n'est pas un bien marchand ordinaire. Construire un logement, c'est construire ceux qui vont y résider.

Le logement doit contribuer à l'épanouissement des personnes et des familles, non à leur enfermement. Il est le lieu de vie où se constitue la personne humaine. Il doit se situer dans un espace humanisé.

Cet habitat se construira en associant étroitement les habitants. Les familles pauvres ou précaires ont « des choses à dire ». Elles sont expertes « en exclusion et en ghetto ». Elles sont les premières concernées. Car elles en sont les premières victimes. Elles ne savent que trop ce que veut dire « Zone Urbaine Sensible », « Quartiers Sensibles ou en difficulté ». Elles doivent être écoutées, associées à la conception et à la transformation du cadre de vie qui respectera leur vie personnelle et familiale, dans des quartiers ouverts sur la ville et non fermés sur le désespoir. Il faut redonner de l'espoir. Il y a urgence. ■

Le logement des personnes et familles rencontrées

Dans cette étude sur le logement, nous ne faisons pas la distinction entre les Français et étrangers en situation régulière d'une part et les étrangers en situation irrégulière de l'autre : ces derniers n'ont pas de droit, mais ils sont physiquement présents dans le champ du logement.

Dans une première partie, nous ferons un état des lieux : où habitent les personnes rencontrées, avec quelques données nationales de référence. Nous regarderons ensuite à qui s'adressent principalement les différents types de logement ou d'hébergement et les formes particulières de pauvreté qu'ils abritent. Nous nous intéresserons ensuite au coût du logement, principalement de la location, et à la solvabilisation par les aides au logement. Enfin nous donnerons quelques éléments sur les impayés liés au logement.

PN : 8,000 kg
PB : 8,200 kg

6 x 75 cl

2.1 Qui habite où ?

En 2004, 72,5% des situations rencontrées par le Secours Catholique habitaient un logement stable et 27,5% un logement précaire. Le terme de stable est peut-être en partie impropre et la frontière entre stable et précaire peut passer à l'intérieur de certaines catégories de logement (caravane, pension,...). De toute façon, il ne faut pas confondre la stabilité d'un logement avec sa qualité : nos informations chiffrées sur la qualité des logements sont incomplètes mais significatives et il est de notoriété publique que certains logements sociaux sont très dégradés, que certaines locations privées sont impropres à l'habitation, que certaines propriétés sont des ruines dénuées du minimum de confort : l'accès à un logement stable est important, encore faut-il que ce logement soit de qualité.

2.1.1 Où habitent les personnes et familles rencontrées ?

	2000	2002	2004
Location HLM	42,5%	39,1%	36,8%
Location privée	28,7%	24,7%	27,1%
Hébergement collectif	-	5,0%	4,9%
Propriétaires, accédants	4,4%	4,0%	3,7%
Ensemble des logements stables	75,6%	72,8%	72,5%
Hôtel, pension, garni	1,8%	2,3%	2,7%
Caravane, péniche	2,3%	2,0%	1,7%
Famille, amis	8,5%	11,0%	10,9%
Centre d'hébergement	7,1%	7,0%	6,9%
Abri de fortune, rue	4,7%	4,9%	5,3%
Ensemble des logements précaires	24,4%	27,2%	27,5%

Lecture : en 2000, 42,5% des personnes ou familles rencontrées par le Secours Catholique étaient locataires en HLM.

L'hébergement collectif n'était pas identifié avant 2002 : le fait de l'avoir ajouté a eu pour effet principal de diminuer la part des locations. Au-delà de cette redistribution entre logements, c'est l'ensemble des logements stables qui a vu sa part diminuer entre 2000 et 2004 de trois points pendant que l'ensemble des logements précaires augmentait dans la même proportion. Cette évolution est due intégralement à l'afflux des demandeurs d'asile constaté pendant cette période. En effet, si l'on ne tient compte que des Français ou étrangers en situation régulière, la part des logements stables reste voisine de 80% depuis plus de cinq ans. Depuis 2002, la seule évolution notable

consiste en un déplacement de la location HLM vers la location privée. Il traduit la pénurie de logements sociaux et les difficultés d'accès à ce parc pour les situations que nous rencontrons.

En ce qui concerne les logements précaires, ce sont les hébergements par des proches, famille ou amis, qui ont connu la plus forte augmentation entre 2000 et 2002, progression ensuite stabilisée. La part des situations logées à l'hôtel et celle des personnes à la rue continuent à augmenter. L'afflux d'étrangers maintenus en situation précaire par des délais très longs d'examen de leur situation et l'installation d'une partie d'entre eux dans la clandestinité après le rejet de leur demande d'asile entrent dans les raisons de cette évolution.

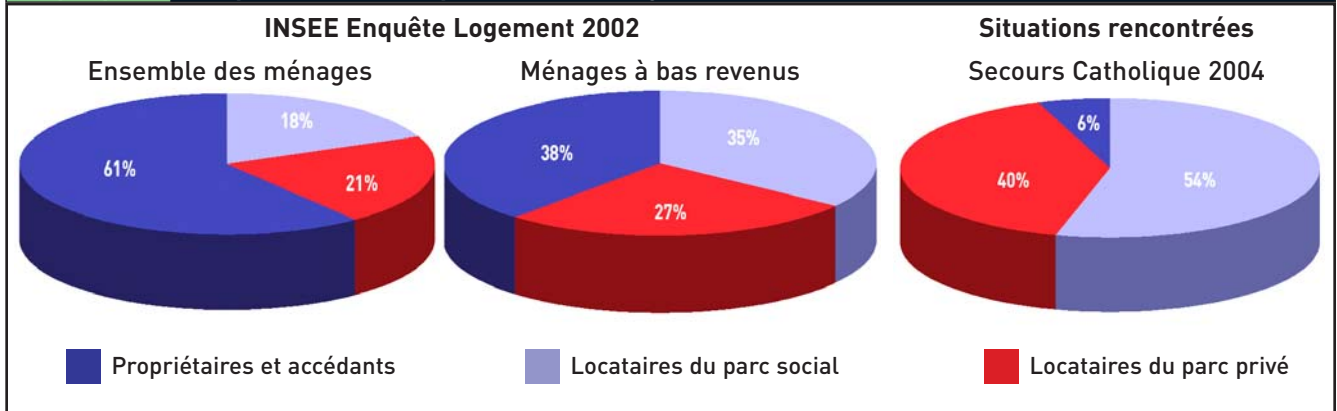
Si on se limite aux situations françaises ou étrangères avec statut, les variations sont moins importantes : la part des situations logées par des proches augmente régulièrement (de 7,0% en 2000 à 8,0% en 2004), celle des centres d'hébergement ou d'urgence diminue (de 5,6% en 2000 à 4,3% en 2004) : la capacité d'accueil de ces hébergements destinés aux personnes sans domicile a été saturée par les demandeurs d'asile. L'augmentation de l'hébergement par des proches traduit d'autre part les difficultés que rencontrent nombre de personnes ou familles à accéder à un logement autonome, particulièrement les jeunes.

2.1.2 Du point de vue du logement, les situations rencontrées par le Secours Catholique sont nettement parmi les plus pauvres.

La comparaison de nos données avec celles portant sur l'ensemble de la population française ne peut se faire que sur les logements stables. Le graphique 5 reprend les résultats de l'Enquête Logement 2002 ⁽¹³⁾. Les « ménages à bas revenus » de l'Insee sont les ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Pour permettre autant que possible la comparaison, nous ne retenons que trois catégories de logements stables : même si nos définitions ne sont pas parfaitement identiques, les écarts sont trop importants pour ne dépendre que de cela.

(13) Source : Les conditions de logement des ménages à bas revenus, INSEE Première n°950, février 2004. Sont exclus de ce tableau les « Autres statuts » (logés gratuitement, sous-locataires,...) de l'Enquête Logement (5,4% de l'ensemble des ménages) et les « Hébergements collectifs » du Secours Catholique qui apparaissent dans le tableau 7.

Graphique 5 Comparaison de la répartition entre logements stables



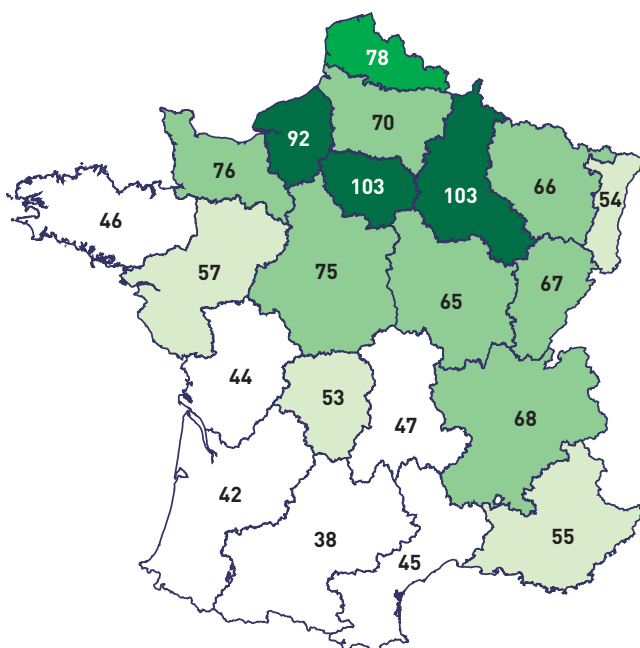
Les écarts entre l'ensemble des ménages et les ménages à bas revenus se trouvent prolongés et accentués par nos données : les ménages à bas revenus sont beaucoup moins souvent propriétaires de leur logement que l'ensemble des ménages et deux fois plus souvent locataires du parc social. Les situations rencontrées par le Secours Catholique ne sont presque jamais propriétaires de leur logement et trois fois plus souvent locataires du parc social que l'ensemble des ménages. Elles sont certainement parmi les plus pauvres des « ménages à bas revenus ».

Pendant 40% d'entre elles sont locataires du secteur privé, alors qu'il est probable que beaucoup d'entre elles remplissent les conditions d'accès au parc social.

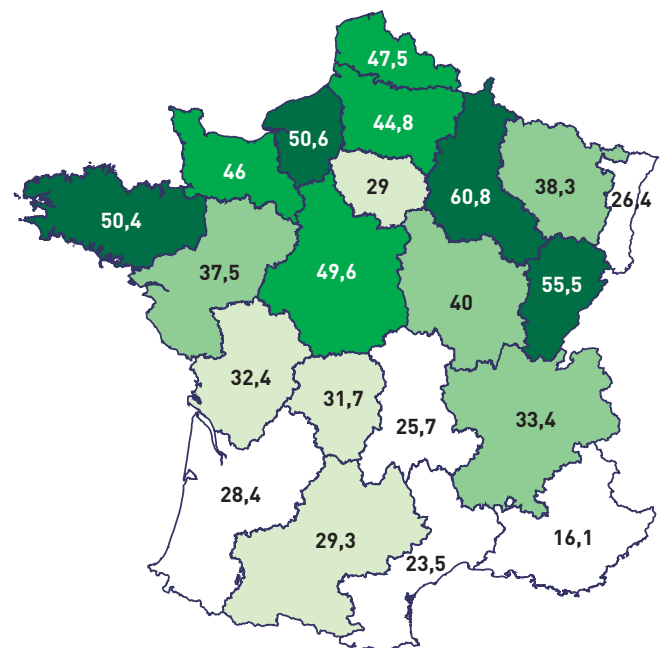
La pénurie de logements sociaux est évidente, son importance s'accroît au fil des années d'une part avec l'augmentation des besoins qui est liée en particulier à l'éclatement des familles et à la précarisation des emplois, et d'autre part avec la disparition progressive de ce qu'on appelle parfois le parc social de fait, constitué de locations privées à prix modérés mais souvent vétustes et dépourvues de confort et de sécurité.

2.1.3 Le parc social est plus dense dans les régions du nord de la France.

Le parc social n'est pas également réparti en France et il est intéressant de comparer la carte de ce parc par région et la proportion régionale de situations locataires HLM parmi celles rencontrées au Secours Catholique.

Carte 1 Parc HLM pour 1000 hab. au 1/1/2004 ⁽¹⁴⁾

Carte 2 Part des locataires HLM (Secours Catholique 2004)



[14] Source : SES Infos rapides n°296, juin 2005. Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer.

Les situations dont font état nos statistiques ne sont sans doute pas parfaitement représentatives de la pauvreté d'une région, mais dans la plupart des cas, la correspondance entre l'importance du parc social et la proportion de locataires HLM parmi les situations rencontrées est bonne : les deux chiffres sont forts au nord et au nord-est, faibles au sud et sud-ouest. Restent quelques régions qui n'obéissent pas à la règle, les plus caractéristiques sont :

- La Bretagne où le parc social n'est pas très important, comparé à ce qu'il est ailleurs en France, mais où la proportion de situations rencontrées dans ce parc est très importante. Parmi les raisons possibles, un meilleur accès des personnes les plus pauvres au parc social et un meilleur repérage des difficultés dans ce parc : 80% des situations en Bretagne sont adressées par les services sociaux, sans doute spécialement présents et actifs sur le terrain du logement social.
- En Ile-de-France, le parc social est très développé, mais la proportion de situations locataires HLM est faible. La pauvreté la plus urgente en Ile-de-France, sur laquelle le Secours Catholique est le plus mobilisé, tient à l'absence de logement. Compte tenu de la densité de la population de la région, tous les problèmes se retrouvent exacerbés. Les raisons sont nombreuses : pénurie de logements, notamment de logements sociaux, face à l'augmentation importante des besoins du fait de la précarisation

des emplois plus développée dans les grands centres urbains ; éclatement des familles plus fréquent dans les villes ; concentration de personnes sans ressources pour qui les grandes villes offrent plus de possibilité de transport, d'hébergement, de petits boulots que dans les régions moins denses ; pression sur les prix qui rendent la location privée ou l'accession à la propriété impossible à beaucoup et fixent dans le parc social des personnes ou familles qui n'y sont plus prioritaires mais ne peuvent pas aller ailleurs.

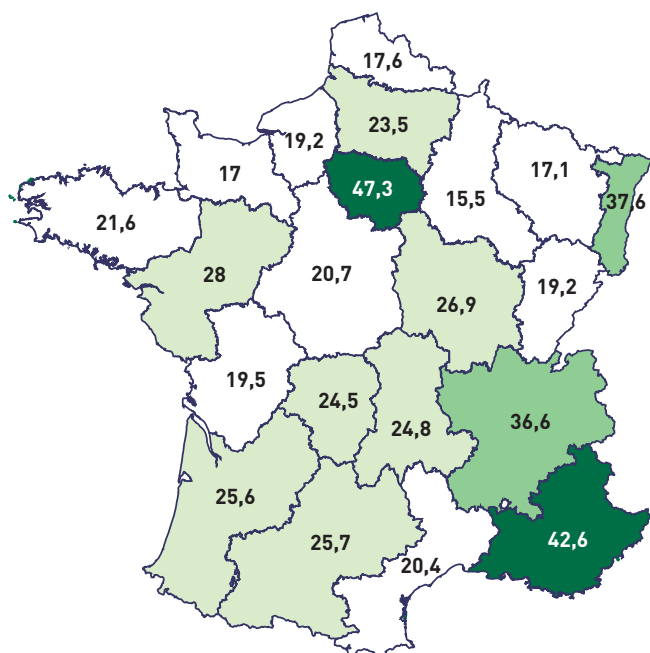
2.1.4 Les situations en logement précaire sont plus fréquentes dans les régions du sud de la France.

Les régions où la part des logements précaires est la plus importante correspondent aux agglomérations urbaines de Paris, Marseille et Lyon ; Strasbourg est proche de la frontière et les étrangers sont particulièrement nombreux dans les accueils. En dehors du Languedoc Roussillon – où il est possible que le recueil des données ne soit pas satisfaisant – les régions du sud de la France sont celles qui rencontrent la plus forte proportion de situations en logement précaire. Le fait que ce soit aussi, en partie, celles où le parc social est le moins développé peut donner à réfléchir.

2.1.5 Logement et niveau de vie.

L'accès à un logement stable dépend évidemment du revenu. Mieux que le revenu brut, le revenu par UC donne une indication sur le niveau de vie de la personne ou de la famille⁽¹⁵⁾.

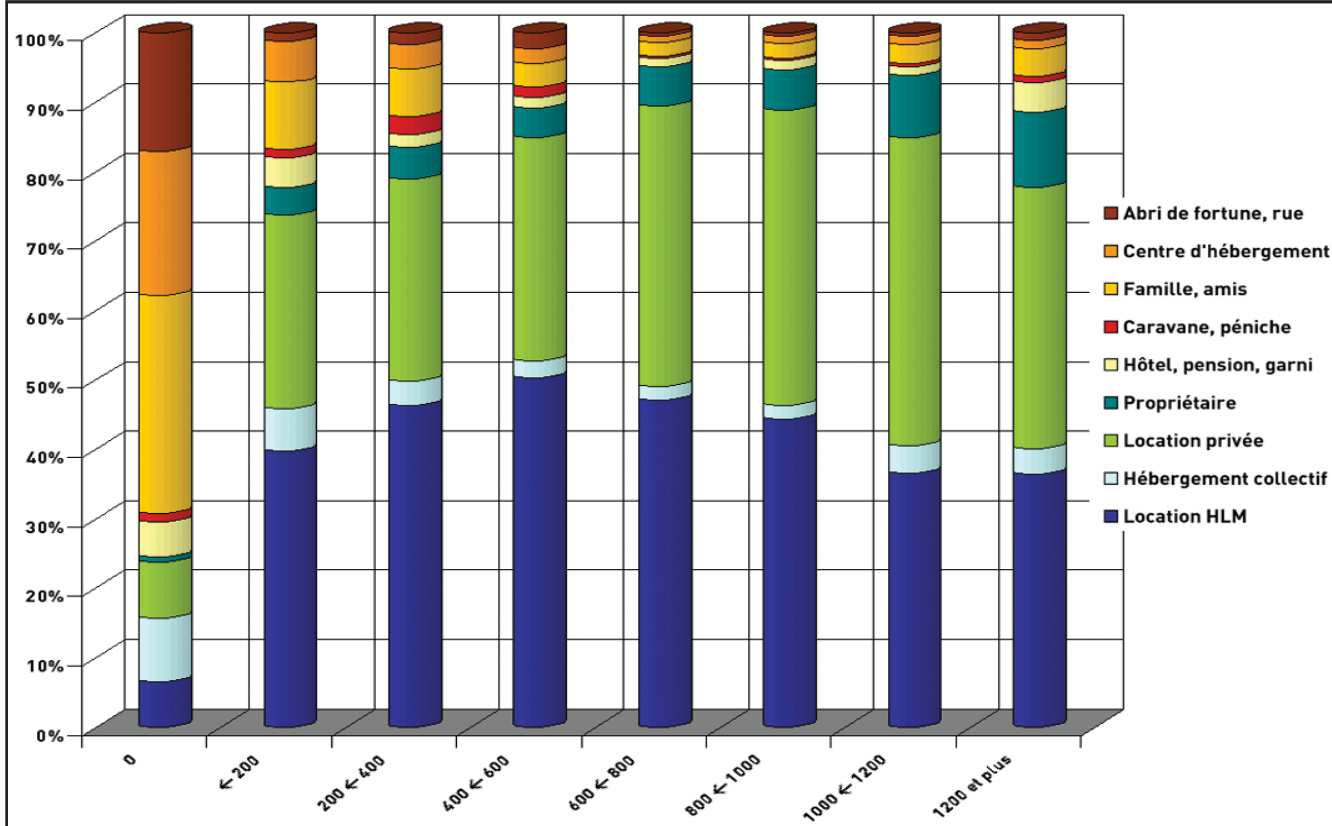
Carte 3 Pourcentage de situations en logement précaire (Secours Catholique 2004)



- Les personnes ou familles sans aucune ressources au moment de leur rencontre par le Secours Catholique représentent 22% de l'ensemble des situations. Pour beaucoup ce sont des étrangers sans statut (en attente ou déboutés) ; les quelque 20% qui ont un logement stable sont vraisemblablement plutôt des personnes en situation régulière qui attendent une ressource à la suite d'un changement de situation. On note l'importance de l'hébergement par des proches parmi les domiciles précaires.
- Dès que les personnes ont des ressources, si faibles soient-elles, la proportion de logements stables dépasse les 70% : il n'y a aucune continuité entre celles qui n'ont aucune ressources et celles qui ont même très peu de chose.

(15) Voir explication du calcul au paragraphe 1.1.5.

Graphique 6 Répartition des situations rencontrées par logement en fonction du revenu par UC en 2004



- La part des locataires du parc social augmente jusqu'à un niveau de vie voisin de 600 €, où elle atteint les 50%, puis elle diminue tandis que la proportion de locataires du secteur privé et de propriétaires augmente.

Le revenu n'est pas le seul critère d'accès au logement. Lorsqu'on examine logement par logement qui sont les personnes ou familles qui y résident, il se dégage des groupes et des formes de pauvreté caractéristiques.

2.2 A qui s'adressent les logements existants ?

(Voir les principaux chiffres dans le tableau annexe, "Données comparées par type de logement")

Les personnes rencontrées se répartissent selon les différents types de logements d'une façon qui révèle l'accessibilité du logement ou ses caractéristiques non liées au revenu. En comparant les caractéristiques de la population d'un logement à celles de l'ensemble des accueillis, on met en évidence cette accessibilité ou au contraire une non accessibilité, et il en résulte une typologie des situations rencontrées assez pertinente. Elle ne résume cependant pas tout et aucune catégorie d'accueillis n'est totalement absente d'aucun logement.

2.2.1 Les locataires du parc social : des familles françaises stables aux ressources régulières.

36,8% de l'ensemble des personnes ou familles rencontrées en 2004 sont locataires du parc social. Ils se distinguent assez peu de l'ensemble des accueillis, du fait en partie du poids qu'ils ont dans la moyenne. On note cependant :

- Un facteur de nationalité et surtout de statut : en dehors des personnes ou familles de nationalité maghrébine, les étrangers sont nettement moins présents dans le parc social qu'ils ne le sont dans l'ensemble des accueillis, en particulier les ressortissants d'Europe de l'est. Les personnes récemment arrivées en France, sans droit au travail, en attente de statut ou déboutées, maîtrisant mal le français ou dont la famille est éloignée (toutes caractéristiques décrivant la situation des demandeurs d'asile) n'ont pas accès au parc social. À l'inverse, les titulaires d'un statut en règle, vivant en France depuis au moins cinq ans sont sur-représentés.
- Une très forte composante familiale : on note la sur-représentation des mères seules, quel que soit leur nombre d'enfants, et des couples avec au moins deux enfants. À l'inverse, les hommes seuls sont nettement moins fréquents que dans l'ensemble des

accueillis. Des éléments à forte connotation familiale sont aussi plus souvent mentionnés : abandon, séparation, divorce ; maladie, accident, handicap, décès d'un membre de la famille, mais également la perception d'allocations familiales.

- Une composante d'âge : les moins de 25 ans sont nettement sous-représentés, de même que les étudiants et les titulaires d'un diplôme supérieur.
- Un facteur de régularité : les emplois réguliers (CDI ou CDD à plein temps, temps partiels ou emplois aidés) sont sur-représentés, contrairement aux emplois irréguliers (intérimaires, saisonniers, indépendants, emplois informels). Les chômeurs indemnisés, les personnes au foyer et les retraités sont également plus fréquents, ce sont aussi des situations régulières.
- Enfin les locataires du parc social sont des personnes stables, un tiers vivent dans leur logement depuis au moins cinq ans, plus de la moitié depuis au moins deux ans. Et la part des personnes occupant leur emploi depuis plus de deux ans est aussi nettement supérieure à ce qu'elle est dans l'ensemble des accueillis.

On retrouve dans ces caractéristiques la mission originale du logement social défini par la loi de 1906 : le logement des salariés est l'objectif principal, ainsi que le logement des familles et notamment des familles nombreuses⁽¹⁶⁾. Si la loi de 1985 destine les logements sociaux aux « personnes modestes » et la loi de 1998 aux « ménages modestes ou défavorisés », les salariés et les familles restent les premiers à bénéficier de ces logements. Les ruptures familiales de plus en plus fréquentes et la fragilisation qu'elles entraînent conduisent beaucoup de mères isolées à habiter le parc social. Ces locataires s'y installent en outre pour longtemps, ni le parc privé ni l'accession à la propriété n'étant envisageables pour la plupart des ménages que nous rencontrons.

Le parc social n'est pas destiné à accueillir rapidement ni à accueillir des personnes en situation instable. La pénurie qui le caractérise bien souvent oblige à prioriser les situations.

2.2.2 Les locataires du parc privé : tous ceux qui peuvent payer et offrir des garanties.

27,1% de l'ensemble des accueillis sont locataires du parc privé. Encore plus proche de la moyenne que celle

des locataires du parc social, la population des locataires privés que nous rencontrons se distingue cependant un peu :

- Les Français sont un peu sur-représentés et tous les étrangers sont moins fréquents, particulièrement là encore, les ressortissants d'Europe de l'Est. Les personnes ayant un statut en règle sont aussi sur-représentées, et les statuts en attente ou sans-papiers sous-représentés, mais de façon assez modérée. Seule l'absence de ressources et l'absence de droit au travail qui en est une cause ressortent nettement comme obstacles.
- Dans le domaine familial, les couples sans enfant sont un peu sur-représentés, de même que les couples avec un seul enfant. Ces familles sont moins prioritaires que les familles plus nombreuses dans l'accès au parc social.
- Toutes les catégories d'emploi sont un peu plus fréquentes, stables et instables : ce qui compte, c'est d'avoir un revenu permettant de payer le loyer.
- Le milieu rural est sur-représenté, et dans une moindre mesure les communes périurbaines et multipolarisées⁽¹⁷⁾. Le parc social est essentiellement urbain et, en milieu rural, la location privée est souvent la seule solution pour se loger.

Le parc privé, pour les personnes que nous rencontrons, est finalement d'accès moins sélectif que le parc social, même si cela se fait sans doute parfois au détriment de la qualité : si 76% des locations du parc social sont dites de qualité « bonne, aux normes », ce n'est le cas que de 59% des locations privées. La seule condition importante est d'avoir de quoi payer et offrir au bailleur les garanties suffisantes.

2.2.3 Les propriétaires et accédants à la propriété : des situations marquées par un accident de la vie et le surendettement.

Ils ne représentent que 3,7% de l'ensemble des accueillis et ils ont des caractéristiques très nettement différentes de la moyenne.

- Ce sont très majoritairement des Français, ou alors des étrangers arrivés depuis longtemps et disposant d'un statut en règle.
- Ils sont plus âgés que la moyenne : les jeunes sont rares et, en revanche, les plus de 50 ans sont très fréquents.
- La composante familiale est forte : les couples avec

(16) Financement du logement social et évolution de ses missions, P. Kamoun. Dans Informations sociales, mai 2005, Logement, habitat, cadre de vie.

(17) Selon la définition de l'INSEE, ce sont des communes dont plus de 40% de la population active va travailler dans plusieurs villes voisines.

enfants sont sur-représentés, de plus en plus lorsque le nombre d'enfants augmente ; les familles monoparentales avec au moins 3 enfants également. Le nombre d'enfants moyen est nettement plus élevé que la moyenne. Parmi les circonstances familiales en lien avec le recours au Secours Catholique, le décès d'un membre de la famille est nettement plus souvent signalé qu'en moyenne, ainsi que le handicap, un accident ou une maladie. Lorsque des couples se séparent, leur logement est le plus souvent vendu pour des raisons de partage ; les parents isolés qui restent propriétaires sont plus souvent des personnes dont le conjoint est décédé.

- Stabilité et ruralité : les personnes vivent souvent dans ce logement depuis au moins cinq ans. Les logements en question sont nettement plus souvent que la moyenne en milieu rural ou alors dans des communes périurbaines ou multipolarisées. Ils sont aussi plus souvent que la moyenne signalés comme insalubres, vétustes ou dégradés, mais rarement comme surpeuplés.
- Dans le domaine professionnel, les personnes à leur compte sont très sur-représentées, puis les CDI à plein temps et également, le travail « autre » ou informel. A l'opposé, les retraités et les personnes inaptes au travail pour raison de santé sont aussi fréquentes. Les personnes vivant des ressources uniquement issues ou dérivées du travail, sans aucune allocation, sont sur-représentées.
- Les ressources sont en moyenne supérieures à celles de l'ensemble des accueillis, mais c'est chez les propriétaires qu'on trouve aussi la plus forte représentation du surendettement avec au moins 14% de dossiers déposés ou acceptés. A côté du surendettement, l'existence d'impayés est aussi plus fréquente et porte bien plus souvent qu'en moyenne sur le crédit habitation, les impôts, l'outil de travail et le crédit ou l'assurance automobile.

Les propriétaires rencontrés apparaissent comme des personnes ou familles marquées par un accident familial, professionnel ou de santé, ou plusieurs à la fois, qui se traduit par un surendettement important. Dans cette catégorie se trouvent en particulier les artisans ayant un problème de santé, pour qui il n'existe pas de filet de sécurité. S'y trouvent aussi des accédants à la propriété mal assurés pour les accidents de la vie : l'assurance décès est obligatoire mais l'assurance perte d'emploi ne l'est pas. Elle est plus chère et d'une efficacité limitée. Quant aux accidents familiaux, ils ne peuvent être couverts.

2.2.4 L'hébergement collectif : des jeunes, des étudiants étrangers, des personnes seules à faibles ressources.

4,9% des situations rencontrées y vivent. Sous la dénomination d'hébergement collectif, on regroupe principalement les maisons de retraite et résidences de personnes âgées, les hôpitaux, les résidences universitaires, les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs migrants. A l'exception des maisons de retraite qui sont très peu nombreuses dans notre échantillon, ce sont des logements stables mais peu durables du fait des publics auxquels ils s'adressent et les personnes n'y vivent pas plus de quelques mois ou de quelques années. Tout en ressemblant à celles des hébergements précaires, les caractéristiques des occupants d'hébergement collectif sont cependant un peu différentes et surtout moins marquées par rapport à la moyenne. Ce sont surtout des hommes seuls.

- Les Africains et les ressortissants d'Europe de l'Est sont sur-représentés, ainsi que, dans une moindre mesure, les Maghrébins. Mais la question du statut n'intervient pas de façon discriminante. Ces personnes sont en France souvent depuis un à deux ans, rarement depuis plus de cinq ans. Ce n'est donc pas le public des demandeurs d'asile qui est le plus caractéristique. On trouve dans ces logements beaucoup d'étudiants, de formation supérieure, sans droit au travail, percevant ou attendant une bourse.
- Les moins de 25 ans sont fréquents (beaucoup de jeunes en rupture familiale en plus des étudiants), l'illettrisme est sur-mentionné. Souvent sans emploi ni recherche d'emploi, beaucoup n'ont aucunes ressources.
- Ces hébergements se situent essentiellement en milieu urbain.

Les étudiants étrangers dont les bourses ne sont plus versées par leur gouvernement et qui vivent en résidence universitaire sont une partie de ce public. En font aussi partie les résidents de foyers de jeunes travailleurs : des témoignages remontent sur la situation préoccupante de ces jeunes qui ont un emploi, mais qui ne peuvent accéder, comme ce serait normal, à un domicile individuel, à cause de la précarité de leur emploi et de leurs ressources et des garanties à fournir pour obtenir un logement.

Globalement, les personnes vivant en hébergement collectif ont des caractéristiques assez semblables à celles des personnes vivant en domicile précaire ou sans domicile dont l'examen suit : ces hébergements

sont une réponse à des situations provisoires, comme les études, la rupture familiale, l'entrée dans la vie professionnelle. C'est le domicile personnel minimum et on peut penser que si les logements de ce type étaient plus nombreux, il y aurait moins de personnes à la rue ou en domicile très précaire.

2.2.5 Hôtel, pension, garni : des familles étrangères en attente de statut.

2,7% de l'ensemble des accueillis y vivent, ce qui n'est pas très important, mais ce chiffre est en augmentation. Les caractéristiques des personnes vivant à l'hôtel sont celles des étrangers en situation d'attente (les sans-papiers sont sous-représentés dans ce type de logement).

- Originaires surtout d'Europe de l'Est mais aussi d'Afrique subsaharienne, ils sont en France depuis moins d'un an (souvent depuis moins de six mois) et ils attendent un statut. Ils n'ont souvent pas droit au travail, ils maîtrisent mal le français et ont souvent des problèmes avec l'écrit. Souvent sans aucune ressources, leur principale revenu vient des CCAS (paiement du logement ?). L'éloignement de la famille est plus souvent mentionné.
- En dehors de cette population très caractéristique, on trouve aussi dans ce type de logement, dans des proportions plus importantes que la moyenne, des jeunes en rupture familiale et des personnes sortant de prison ou ayant un membre de leur famille en prison.
- Sur le plan familial, les couples avec un ou deux enfants sont sur-représentés ainsi que les pères seuls avec deux enfants.
- Les personnes et familles vivant à l'hôtel mentionnent plus que la moyenne des violences subies : il peut s'agir des violences et menaces qui ont poussé des étrangers à fuir leur pays, il peut aussi s'agir de violences conjugales ou familiales qui ont provoqué le départ du domicile.
- Toutes ces personnes et familles sont souvent sans ressources, sans emploi ni recherche d'emploi, souvent aussi illettrées.
- Le logement est plus fréquemment mentionné comme surpeuplé.

L'hôtel est la solution d'urgence pour les familles étrangères, surtout avec des enfants, qu'elles y aillent d'elles-mêmes ou qu'elles y soient adressées par les pouvoirs publics lorsqu'il n'y a aucune autre solution, ce qui a été particulièrement le cas ces dernières années. La vie que mènent ces familles entassées dans

une seule pièce dans des conditions d'hygiène et de sécurité souvent lamentables est indigne. C'est une solution coûteuse, financièrement et humainement, et dangereuse.

2.2.6 Caravane, péniche : des travailleurs saisonniers avec des familles nombreuses.

1,7% des situations rencontrées habitent en caravane ou péniche et cette population peu nombreuse présente des caractéristiques fortes.

- Les péniches et caravanes sont très souvent mobiles ou fixées en milieu rural ou périurbain ; ces logements sont fréquemment mentionnés comme insalubres et surpeuplés.
- La composante familiale est très forte : ce sont les familles nombreuses, de trois enfants au moins, qui sont le plus sur-représentées ; si les couples avec enfants sont les plus nombreux, les pères seuls et les mères seules sont aussi plus fréquents que dans la moyenne des situations rencontrées. Le nombre d'enfants par famille est nettement supérieur à la moyenne (3,03 contre 2,19).
- Les gens du voyage sont essentiellement français, ils comptent parmi eux une proportion de jeunes un peu plus importante que l'ensemble des situations rencontrées.
- Parmi les emplois occupés, le travail indépendant et le travail saisonnier sont fréquents, ainsi que le travail « autre » ou informel. En ce qui concerne les inactifs, les personnes au foyer ou sans emploi ni recherche « autre » sont également sur-représentées. L'illettrisme est important.
- 55% de ces situations perçoivent le RMI et 65% vivent uniquement des transferts sociaux. Les impayés sont, en moyenne, moins fréquents, mais le crédit ou l'assurance automobile est cité dans plus d'un cas sur quatre des situations ayant des impayés.

Les logements mobiles que sont les caravanes et les péniches abritent une population particulière : familles nombreuses, vivant de travaux saisonniers ou irréguliers selon leurs déplacements. La mobilité entraîne des frais de voiture importants qui ne peuvent pas toujours être couverts avec les ressources irrégulières et limitées de ces situations.

2.2.7 Famille, amis : des personnes seules à faibles ressources, jeunes ou étrangères.

10,9% des situations rencontrées vivent chez des proches et cette proportion est stable depuis 2001 où elle avait augmenté d'un seul coup. On trouve dans ce

type d'hébergement les personnes qui ne peuvent accéder à la location sociale et qui n'ont pas les moyens de la location privée : principalement des jeunes, étrangers ou non.

- Un peu moins de la moitié seulement sont français, l'Afrique subsaharienne est sur-représentée et, dans une moindre mesure, le Maghreb ; autres nationalités fréquentes : turque, indienne, pakistanaise et haïtienne. Les étrangers sont souvent en attente de statut ou sans-papiers, en France depuis moins d'un an, maîtrisant mal le français, sans droit au travail, éloignés de leur famille, victimes de violences.
- Les hommes seuls sont sur-représentés, ainsi que les femmes seules. A l'inverse, les familles y compris les couples sans enfant sont sous-représentés : il est évidemment plus facile d'héberger une personne seule que plusieurs. Les moins de 25 ans sont fréquents, souvent en rupture familiale.
- Les études, souvent un diplôme supérieur, ou une formation professionnelle sont fréquents. Les personnes sont très souvent sans ressources, en attente de bourses, de ressources de formation ou de RMI.
- Le logement est fréquemment mentionné comme surpeuplé.

Jeunes en situation de rupture familiale, étudiants étrangers, personnes seules récemment arrivées en France, sans ressources, la population hébergée par des proches est dans une situation de grande précarité et sans aucune sécurité ni stabilité ; les personnes qui les hébergent se lassent normalement assez vite, compte tenu du surpeuplement des logements et comme ils n'ont aucune possibilité d'accès à un logement autonome, ils ne peuvent qu'essayer de trouver un nouvel hôte ou dormir dans la rue ou en squat. L'importance de cette forme d'hébergement est une conséquence de l'insuffisance et de l'encombrement des hébergements collectifs adaptés. Le rapport 2005 de la Fondation Abbé Pierre étudie particulièrement ce problème et estime à environ 1 million de personnes en France le nombre de ceux qui sont hébergés par des proches ^[18].

2.2.8 Centre d'hébergement : des hommes seuls, étrangers sans statut ou jeunes en errance.

6,9% des situations rencontrées vivent en centre d'hébergement. Assez proches par leurs caractéristiques

de la catégorie précédente, à l'exclusion des étudiants peu représentés ici, ce sont pour plus de la moitié des hommes seuls.

- Les étrangers en situation d'attente sont sur-représentés, surtout africains et européens de l'est ; les mentions habituellement liées à ce type de situation sont également fréquentes : arrivés en France depuis moins de 6 mois, famille éloignée, violences subies, sans droit au travail, non maîtrise du français, aucunes ressources.
- Un autre type de population se dégage : des jeunes de moins de 25 ans, en rupture familiale, sans emploi ni recherche d'emploi, itinérants. Parmi eux on trouve une proportion significative de ressortissants de l'Union européenne.
- Beaucoup de ces personnes ont des difficultés avec l'écrit, en lien sans doute avec une mauvaise maîtrise du français.
- Ils s'adressent souvent au Secours Catholique de leur propre initiative, la moitié seulement sont adressés par les services sociaux.

2.2.9 Squat, abri de fortune, rue : même public que les centres d'hébergement avec une précarité encore plus marquée.

Ces situations représentent 5,3% de l'ensemble. Leurs caractéristiques sont voisines de celles des personnes vivant en centre d'hébergement.

- Pour 80% des hommes seuls, ces personnes se présentent au Secours Catholique essentiellement d'elles-mêmes et sont rarement orientées par les services sociaux.
- La proportion d'étrangers est moindre qu'en centre d'hébergement, et les nationalités les plus sur-représentées sont l'Europe de l'Est et l'Union européenne.
- 84% des étrangers n'ont pas de statut et c'est là qu'on rencontre la plus forte proportion de sans-papiers (17%). Sont également souvent mentionnées les caractéristiques habituelles des étrangers en situation irrégulière : famille éloignée, sans droit au travail, arrivée en France depuis moins de 6 mois, aucunes ressources.
- Comme dans les autres logements précaires, un autre type de public apparaît, celui des jeunes de moins de 25 ans, en rupture familiale, français ou étrangers, sans ressources, sans emploi ni recherche d'emploi ou aussi en recherche d'emploi, itinérants.
- 18% seulement des situations perçoivent le RMI contre 27% en moyenne nationale (y compris étran-

[18] L'état du mal logement en France, rapport annuel 2005.

gers sans statut) : les personnes vivant dans la rue n'ont majoritairement pas droit au RMI, que ce soient des jeunes ou des étrangers en situation irrégulière.

Les personnes qui vivent en squat ou dans la rue sont à peu près les mêmes que celles qui vivent en centre d'hébergement et elles vont sans doute souvent de l'un à l'autre. Mais les sans-papiers et les sans ressources y sont encore plus nombreux : les étrangers menacés de reconduite à la frontière craignent sans doute d'être remarqués en allant dans des centres. Pour certains, il peut s'agir d'un mode de vie transitoire, mais dans la population vivant à la rue, on compte de nombreuses personnes en état de souffrance psychique, qui auraient leur place dans des établissements de soin. Ces maladies mal prises en compte sont difficilement réversibles dans ce contexte.

En conclusion, le logement social est le seul qui soit accessible aujourd'hui à un grand nombre de personnes qui ont des ressources modestes. Bien souvent, ces personnes s'installent pour longtemps dans leur logement et elles y restent même si elles n'y sont plus prioritaires, par exemple quand leurs enfants quittent le domicile, parce que l'accession à la propriété leur demeure impossible et que le parc privé est trop cher ; les logements qui leur seraient éventuellement accessibles dans ce parc sont plus chers ou plus petits ou moins bien situés ou de moins bonne qualité. Le standard de plus en plus répandu de deux emplois dans une famille pousse les loyers à la hausse ; la précarisation des emplois et des ressources mettent alors le secteur privé de qualité hors de portée des personnes que nous rencontrons ; quant au secteur privé de mauvaise qualité, il n'est pas vraiment moins cher devant la pression de la demande. On parle aujourd'hui de « manque de mobilité résidentielle ascendante ».

Le parc social, quantitativement insuffisant, devient dès lors difficilement accessible pour de nouveaux occupants, auxquels pourtant il est particulièrement destiné ; d'autres structures d'accueil se trouvent en conséquence elles aussi engorgées par des personnes ou familles qui attendent un logement social (logements collectifs, CHRS). Et finalement un nombre beaucoup trop important de situations se retrouvent dans des hébergements très précaires, voire sans hébergement du tout. Les plus exposés sont les jeunes, les personnes seules, hommes et femmes, et les étrangers.

2.3 Coût du logement, aides au logement

Nos données nous permettent d'étudier assez précisément ce que coûte le fait d'occuper un logement stable ou une chambre d'hôtel, toutes catégories ouvrant droit à des aides au logement. Dans le cas des autres hébergements précaires, la notion de coût est plus floue, bien qu'elle existe dans beaucoup de cas - contributions aux dépenses, sous-loyers, « loyers » de squats... - et nos données ne sont ni suffisantes ni sûres.

2.3.1 Pour les situations rencontrées, le loyer moyen du parc privé progresse plus vite que celui du parc social, les charges d'accession à la propriété sont stables.

Loyers, mensualités d'accession à la propriété ou prix de l'hôtel ou du meublé, les coûts moyens constatés chez les situations accueillies donnent un premier éclairage sur les rapports de prix de ces logements stables.

Tableau 8 Evolution comparée des coûts mensuels moyens avant aides au logement pour les situations rencontrées par le Secours Catholique

	2002	2004	Variation
Hébergement collectif	266 €	236 €	- 11,6%
Locataires parc social	320 €	339 €	+ 5,9%
Locataires parc privé	350 €	382 €	+ 9,3%
Hôtel, pension, garni	356 €	425 €	+ 19,5%
Propriétaires et accédants	430 €	438 €	+ 1,9%
Ensemble	332 €	358 €	+ 7,7%

La forte diminution du coût des hébergements collectifs peut être due à la diversité de ce que recouvre ce terme, avec une répartition qui a pu varier dans le temps. La variation la plus forte s'est produite dans les hôtels : il a fallu y loger dans l'urgence des familles avec enfants sans aucun moyen légal d'existence et la pression de la demande s'est fait sentir sur les prix. Par ailleurs et sans surprise, le loyer moyen du secteur privé a augmenté plus vite que celui du parc social. Enfin les mensualités d'accession à la propriété n'ont que peu progressé pour les personnes rencontrées.

2.3.2 Les loyers bruts moyens des situations rencontrées sont supérieurs à ceux de l'ensemble des ménages.

Les deux références disponibles les plus sûres en matière de loyers sont celles de l'enquête logement de l'Insee et les statistiques des Caisses d'Allocations

Familiales. Toutes deux font apparaître que les situations rencontrées par le Secours Catholique ont un loyer moyen supérieur au loyer moyen de l'ensemble des ménages dans un cas, de l'ensemble des allocataires d'une allocation logement dans l'autre.

D'après l'enquête logement 2002 de l'Insee ⁽¹⁹⁾, l'ensemble des locataires du parc social avait en 2002 un loyer moyen brut de 299,3 € ; cette même année, les locataires du parc social rencontrés par le Secours Catholique avaient un loyer moyen brut de 320 €, soit 7% de plus. Toujours dans l'enquête logement 2002, les ménages à bas revenus ⁽²⁰⁾ avaient en 2002 un loyer moyen brut de 273,6 € dans le seul parc social (contre 320 au Secours Catholique) et de 304,3 € dans l'ensemble des deux parcs, social et privé, contre 332 € au Secours Catholique. Autre point de comparaison, les loyers pris en compte par les Caisses d'Allocations Familiales pour le calcul des allocations

(19) Source : Les ménages à bas revenus et le logement social, INSEE Première n° 962, avril 2004.

(20) Ces ménages sont définis par l'INSEE comme ceux dont le revenu par UC est inférieur au seuil de pauvreté.

logement ⁽²¹⁾ : en regroupant les données relatives à chacune des trois allocations ⁽²²⁾, le loyer moyen des allocataires en 2004 est de 333 €, pour l'ensemble des deux parcs locatifs ; pour les allocataires rencontrés par le Secours Catholique, il est de 358 €, soit 7,5% de plus. On note que le loyer moyen des bénéficiaires d'une allocation logement est supérieur à celui des non bénéficiaires.

- La composition des familles est un élément d'explication important : la proportion de familles avec enfants, et particulièrement de familles nombreuses, est beaucoup plus importante parmi les locataires du parc social rencontrés au Secours Catholique que parmi l'ensemble des locataires de ce parc : les logements occupés par les familles nombreuses sont plus grands et donc plus chers que ceux des personnes seules. A l'appui de cette explication, parmi les situations rencontrées au Secours Catholique, les locataires du parc social vivant seuls avaient en 2002

(21) Source : Prestations légales, Aides au logement, Revenu minimum d'insertion au 31 décembre 2004, Direction des Statistiques, des Etudes et de la Recherche, CNAF.

(22) Allocation personnalisée au logement (APL), allocation de logement familiale (ALF) et allocation de logement sociale (ALS) : voir les définitions au paragraphe 2.3.4.

COMMENTAIRES

Un triple blocage

L'inégalité de traitement dans le domaine du logement est un fait vécu quotidiennement par les personnes et familles rencontrées par le Secours catholique. La difficulté ou l'impossibilité d'accès, le manque de mobilité d'une partie des habitants du parc public, la faiblesse de ressources, leur irrégularité lorsque l'on dispose d'un emploi précaire, la pénurie de logements sociaux font apparaître une grave rupture dans le principe d'égalité entre personnes et familles. Cette situation développe de l'amertume et un ressenti d'injustice forte qu'il est indispensable de prendre en compte. On peut noter notamment trois types de blocages :

Le premier concerne l'ancrage forcé des familles dans le parc social.

Lorsqu'ils résident dans le parc public, les locataires peuvent avoir une certaine régularité des revenus. Ils ont plus que d'autres populations un emploi plus stabilisé (CDI ou CDD). Ils sont depuis de nombreuses années locataires du même logement. Mais leur difficulté majeure vient de la fragilité familiale. Les mères seules avec enfants et les familles nombreuses sont sur-représentées. On pourrait dire, cer-

tes, que le parc HLM joue, dans ce cas, pleinement son rôle social, qu'il répond à sa vocation initiale : stabiliser des personnes et familles dans un logement.

Mais en fait, on assiste à un ancrage contraint de ces familles dans leur logement. L'expression communément utilisée : « l'ascenseur social est en panne » illustre tout à fait le contexte. Les prix démesurés et déraisonnables dans le parc privé, l'accession à la propriété « inaccessible » pour ces familles qui n'inspirent pas confiance aux organismes de crédits, la propre fragilité de ces familles, réactivée au moindre incident de parcours, les figent dans des logements sociaux. Elles aspireraient à changer d'environnement. Elles pourraient résider dans d'autres types de parc immobilier. Le contexte économique et social, la crise de construction de logements sociaux les bloquent.

L'inégalité entre les familles se renforce. L'écart se creuse entre celles qui bénéficient d'un appartement au sein du parc HLM et celles qui n'ont pas la possibilité d'y entrer, alors qu'elles devraient pouvoir y accéder. Le parc social est encalaminé. De nombreuses familles n'ont pas accès aux HLM alors qu'elles ont les mêmes caractéristiques et des revenus proches de celles qui résident en parc social. Elles sont contraintes d'attendre un hypothétique logement qui ne se libérera peut-être jamais.

Tableau 9 Répartition des locataires du parc social selon la taille du ménage

	Ensemble des locataires du parc social en 2000 ⁽²³⁾	Locataires du parc social rencontrés par le Secours Catholique en 2004
1 personne	33%	27%
2 personnes	26%	21%
3 personnes et plus	41%	52%

Lecture : en 2000, 33% de l'ensemble des locataires du parc social vivent seuls ; ce n'est le cas que de 27% de ceux que le Secours Catholique a rencontrés en 2004.

un loyer moyen de 271 €, très proche du loyer moyen de l'ensemble des ménages à bas revenus. Cela ne suffit pourtant pas à rendre compte de toute la différence.

- Une étude un peu ancienne ⁽²⁴⁾ suggère une autre explication qui est sans doute encore valable aujourd'hui : « les ménages disposant d'un faible budget ne peuvent habiter au centre et, plus généralement dans

(23) Source : Enquête INSEE « Loyers et Charges ».

(24) Les loyers, reflet de l'organisation économique de l'espace, Nicole Tabard, l'Observateur de l'immobilier n° 23-24, mai 1993.

les zones attractives, qu'à la condition d'occuper de petits logements. On arrive ainsi à ce paradoxe : du fait qu'ils habitent les logements les plus petits, les ménages les plus pauvres habitent aussi les logements les plus chers au mètre carré ». Cette explication est valable pour les locations privées, mais pas pour le parc social.

- Une autre hypothèse : les ménages en difficulté sont amenés à déménager plus fréquemment que l'ensemble des ménages, en raison de l'instabilité de leurs revenus ou des ruptures qui sont à l'origine de leurs difficultés, qu'elles soient familiales, professionnelles ou de santé. Le loyer augmente souvent lorsque le locataire change, que des travaux soient faits ou non dans le logement. Nous constatons effectivement que, parmi les situations rencontrées, un tiers a changé de logement depuis moins de six mois et 44% depuis moins d'un an. Mais la seconde partie de l'hypothèse ne se vérifie pas vraiment : dans le parc social au contraire, plus les occupants sont récents, plus le loyer est faible ; la composition des familles joue sans doute, mais le parc social s'oriente aussi davantage vers les

Le second blocage concerne l'inadaptation du parc privé face à la pénurie de logement. De nombreuses familles et personnes faute d'accès au parc public, se retournent vers le parc privé. Elles sont obligées de rechercher des solutions plus onéreuses. Les réponses trouvées sont bien souvent hasardeuses. Des logements à moindre coût sont disponibles mais les conditions de salubrité y sont à la limite ou la plupart du temps peu ou pas acceptables. Les personnes se résignent face à ces conditions imposées par des bailleurs souvent peu scrupuleux, faute de mieux. Elles se disent qu'il vaut mieux avoir un toit quelles que soient les conditions plutôt que pas de toit du tout pour loger sa famille.

Certains de ces logements bénéficient d'une APL. Elle permet de solvabiliser des populations en difficulté. Mais l'insalubrité a un coût comme celui de l'augmentation des charges de chauffage, en particulier en matière de chauffage électrique ou de chauffage d'appoint nécessaire devant le manque d'isolation de ces appartements.

Ce type de logements se retrouve dans les grandes métropoles urbaines mais aussi dans les villes moyennes. Il n'est pas rare de voir ces situations contraintes au cœur-même des centres villes. Mais en secteur rural, la situation est encore plus bloquée. L'offre de logement dans le parc social public est quasi inexistante. La seule solution pour se loger est le secteur privé.

Les personnes n'ont pas le choix. La dégradation et la vétusté de l'habitat dans ces zones rurales est une préoccupation montante et majeure.

Le troisième blocage est celui du logement en hôtel. Ici, c'est toute la misère qui émerge. Ce mode de logement est une solution de substitution devant les difficultés de rotation dans les centres d'hébergement mais aussi devant l'impossibilité d'accéder à d'autres types de logements comme les HLM ou le parc privé. L'Etat finance en partie certains de ces hébergements dans le cadre de l'urgence. Ces hôtels, au coût prohibitif, sont souvent sordides voire dangereux (on se souvient de l'incendie mortel survenu à Paris au printemps dernier). Mais le blocage vient aussi du fait que beaucoup de familles sont enfermées dans ce dispositif hôtelier misérable et honteux. On a affaire à des logements d'urgence permanente et durable qu'elles sont contraintes de subir. Des personnes et familles peuvent rester plusieurs mois, voire plusieurs années dans un labyrinthe dont elles ne peuvent sortir faute de solutions acceptables proposées par les décideurs publics. La misère est alimentée par un système pervers.

L'impasse dans laquelle se retrouvent tant de personnes confrontées à la question du logement accentue leur détresse et leur pauvreté. La question du logement digne trouve sa réponse d'abord dans le principe d'égalité et dans celui du respect de toute personne humaine. ■

plus pauvres. Dans le parc privé en revanche, le loyer moyen des occupants de plus de cinq ans est effectivement inférieur de 5% à celui des occupants de moins de six mois, mais dans les durées intermédiaires, il y a plutôt augmentation du loyer avec la durée.

2.3.3 Les loyers des situations rencontrées progressent plus vite que les loyers nationaux.

On peut rapprocher les augmentations annuelles de celles constatées par l'Insee dans son enquête trimestrielle loyers et charges, lesquels entrent dans le calcul de l'indice des prix à la consommation.

L'indice du coût de la construction qui sert de base à la révision des loyers en cours de bail, a connu une progression de 17,3% entre 1999 et 2004 : pendant ce

temps, les locataires privés connus du Secours Catholique ont vu leur loyer moyen augmenter de 18,5% et les locataires du parc social de 11,8% seulement. L'indice Insee des loyers a, quant à lui progressé de 11,3% dans le secteur privé et de 9,4% dans le secteur social. Si l'évolution des loyers privés des situations rencontrées dépasse un peu celle de l'indice du coût de la construction, elle est très nettement supérieure à celle de l'indice des loyers du secteur privé calculé par l'Insee. Dans le parc social, la différence est moindre, mais reste dans le même sens. Les loyers des plus pauvres augmenteraient plus vite que l'ensemble.

Plusieurs études se sont penchées sur l'effet inflationniste que pourraient avoir les aides au logement. Citons en particulier une étude de la Caisse

Tableau 10 Evolution des loyers (pourcentages d'augmentation par rapport à l'année précédente)

Evolution		2000	2001	2002	2003	2004
Loyers moyens Secours Catholique	Secteur HLM	0,7	2,0	2,8	2,9	2,8
	Secteur libre	2,5	2,2	3,6	5,2	3,7
Indice du coût de la construction		2,4	3,6	2,5	3,0	4,8
Indice des loyers (moyenne annuelle)	Secteur HLM	0,8	0,5	1,9	3,2	2,8
	Secteur libre	1,3	1,6	2,7	2,7	2,7

Lecture : en 2000, le loyer moyen des locataires HLM rencontrés par le Secours Catholique a progressé de 0,7% par rapport à 1999, pendant que l'indice du coût de la construction (ICC) progressait de 2,4% et l'indice des loyers de l'ensemble du secteur HLM de 0,8%.

COMMENTAIRES

Une équation infernale

Le logement pèse progressivement plus lourdement dans le budget des plus pauvres et des précaires.

Entre 2002 et 2004, les locataires, propriétaires et résidents que rencontre le Secours Catholique ont connu une légère progression de leurs revenus, (revenus du travail et transferts sociaux). Mais cette évolution s'est inégalement répartie. Si, durant ces deux années, les locataires des parcs HLM et les propriétaires accédants ont vu leurs revenus progresser d'un peu plus de deux points, et ceux du parc privé, d'un peu plus de trois points, en revanche, les résidents en hôtels voient stagner leurs moyens d'existence.

En outre, lorsque les familles ont payé leur loyer ou leur traite de prêt immobilier, en tenant compte de l'inflation, elles se retrouvent plus pauvres que deux ans auparavant même si les aides au logement atténuent légèrement cette dégradation du budget des familles.

Ainsi, le locataire du parc social public dispose de 12 euros

de plus par mois pour vivre, celui du parc privé 7 euros. Mais ces sommes ne compensent nullement la hausse des prix. La situation devient encore plus préoccupante pour les accédants pour qui la perte est de 4 euros par mois. Leurs prêts les fragilisent un peu plus.

Mais surtout, la situation est alarmante pour les plus pauvres qui sont en résidence dans le circuit hôtelier. Ils ont perdu 44 euros en deux ans. Leur "reste à vivre" a fondu comme neige au soleil. Leur "reste à vivre" était de 305 euros en 2002. Il n'est plus que de 261 euros deux ans plus tard !

Parmi les pauvres, ce mode de logement les enfonce encore plus dans la pauvreté. Les écarts se creusent entre locataires du secteur public et du secteur privé au détriment de ces derniers. Quant à ceux qui logent à l'hôtel, ils se trouvent irrémédiablement pris dans une spirale infernale.

Une demande du Secours Catholique

Cette équation est inacceptable. Une prise de conscience collective de l'aggravation de cette situation doit favoriser le plan d'urgence que le Secours Catholique réclame, avec des moyens importants pour sortir ces personnes et familles de cette équation infernale ! ■

Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) intitulé « Pourquoi les ménages pauvres paient-ils des loyers de plus en plus élevés ? » portant sur la période de 1973 à 1996 ⁽²⁵⁾. Cette étude conclut que le développement des aides au logement semble bien être la cause la plus probable de la hausse des loyers des ménages pauvres pendant cette période, rejoignant en cela une étude de l'Insee ⁽²⁶⁾ : lorsqu'un logement passe du statut de « non aidé » à celui de « aidé », tout se passe comme si le propriétaire bailleur profitait de l'aide nouvelle pour en récupérer une partie sous forme de loyer. Bien que la période de l'étude soit plus ancienne que celle que nous considérons ici, le phénomène ne semble pas avoir disparu et on peut se demander si certains bailleurs n'anticipent ou ne récupèrent pas en partie les ajustements du barème des aides au logement.

2.3.4 Les aides au logement sont perçues par une majorité des situations rencontrées, mais le non recours est important

Il existe aujourd'hui trois aides au logement :

- l'aide personnalisée au logement (APL : 2,5 millions de bénéficiaires au 31/12/2004)
- l'aide au logement familiale (ALF : 1,2 million de bénéficiaires au 31/12/2004)
- l'aide au logement sociale (ALS : 2,1 millions de bénéficiaires au 31/12/2004) ⁽²⁷⁾.

Pour avoir droit à une aide au logement quelle qu'elle soit, il faut être français ou étranger en situation régulière ; il faut être locataire, colocataire ou accédant à la propriété ; y ont droit aussi les personnes habitant un hôtel ou un logement meublé, ou encore un foyer, une résidence universitaire, une maison de retraite, un centre de long séjour ou d'hébergement pour handicapés. Le logement doit par ailleurs être « décent » (surface et hauteur minimales, équipement sanitaire et normes de sécurité). Pour l'APL, le logement doit être conventionné ou le prêt à l'accession doit être un prêt aidé ; l'ALF est destinée aux familles ayant des enfants ou des adultes à charge qui n'entrent pas dans le champ de l'APL ; l'ALS est destinée à des personnes ne pouvant bénéficier ni de l'APL ni de l'ALF : personnes âgées, jeunes travailleurs, personnes handicapées, chômeurs de longue durée.

Pour les personnes et familles rencontrées, l'accès aux aides diffère selon le type de logement comme le montre le tableau 11 :

Tableau 11 Pourcentage de ménages percevant une aide au logement parmi les situations rencontrées

Année	Location HLM	Location privée	Propriétaires accédants	Hôtel pension	Hébergement collectif
2002	74%	65%	31%	18%	32%
2004	76%	69%	31%	17%	26%

Lecture : en 2002, 74% des locataires HLM rencontrés par le Secours Catholique percevaient une aide au logement.

Entre 2002 et 2004, la proportion de bénéficiaires d'allocations logement a augmenté en location, particulièrement en location privée, elle est restée stable pour les propriétaires et elle a diminué pour les hôtels et surtout les hébergements collectifs ; l'augmentation de la part des allocataires dans les deux parcs locatifs témoigne soit d'un meilleur accès aux prestations, soit d'une concentration des accueils du Secours Catholique vers des situations plus pauvres qu'auparavant. On n'observe pas, en effet, de réduction de la proportion d'allocataires, malgré l'absence d'actualisation ou malgré l'actualisation tardive des barèmes en 2003 et 2004. Les mesures prises en juin 2004, relevant de 15 à 24 € le seuil de non versement des aides et de 28 à 29 € la participation minimale à la dépense de logement, ne se font sentir nettement que pour les situations en hébergement collectif qui sont des personnes ou familles à très faibles ressources et dont les loyers sont faibles : la proportion d'allocataires y a sensiblement diminué. Enfin la présence d'étrangers sans statut et sans droit à allocations dans les hôtels explique la faible proportion d'allocataires, mais aussi, dans certains cas, un surpeuplement trop marqué qui entraîne la suspension des allocations.

L'allocation logement est versée à compter du mois suivant celui au cours duquel toutes les conditions sont réunies, les ressources prises en compte étant celles de l'année précédente ; en moyenne, 2% des situations rencontrées attendent une allocation logement, mais dans le parc privé, la proportion est de 4% : les locataires privés sont, nous l'avons vu, moins stables à tout point de vue que les locataires du parc social, leurs ressources pouvant en particulier subir des fluctuations qui ne sont pas immédiatement prises en compte.

Au cours des dernières années, les aides au logement se sont recentrées sur les ménages les plus

(25) Gabrielle Fack, dossier d'études de la CNAF n°39, décembre 2002.

(26) Comment les aides au logement affectent-elles les loyers, Anne Laferrère et David Le Blanc, Economie et Statistiques n° 351, 2002.

(27) Source : Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

modestes ⁽²⁸⁾ : les situations rencontrées par le Secours Catholique font à l'évidence partie des plus modestes et la proportion de bénéficiaires d'allocations logement n'a pas diminué, au contraire, si l'on ne tient compte que des ménages qui y ont droit.

Cela étant, même en ne tenant compte que des Français ou étrangers en situation régulière, et des logements ouvrant droit aux aides au logement, 70% seulement de ces personnes ou familles bénéficient d'une aide au logement alors qu'elles sont vraiment parmi les plus pauvres. 30% des situations rencontrées par le Secours Catholique qui remplissent théoriquement les conditions d'accès, sauf celle de la « décence » sur laquelle nous n'avons pas d'indication, ne perçoivent donc pas d'aide au logement. Même en tenant compte des erreurs et non déclarations possibles, il est certain que le non recours à ces prestations est important. Les Caisses d'allocations familiales en sont conscientes et effectuent des contrôles pour s'assurer en particulier que les allocataires ont bien perçu tout ce à quoi ils ont droit ⁽²⁹⁾ : près de la moitié des rappels de prestations qui s'ensuivent concernent les aides au logement et les personnes concernées par ces rappels sont plus jeunes et plus pauvres que la moyenne des allocataires. Et les Caisses d'allocations familiales ne connaissent que leurs allocataires, alors qu'une partie des personnes que nous rencontrons n'a aucun rapport avec elles, bien que certaines puissent avoir droit à des allocations.

Le montant de l'aide dépend de la composition familiale, des ressources et du loyer. Comme nous l'avons vu plus haut, les différents types de logement ne sont pas habités par les mêmes personnes ou familles et le montant moyen d'aide reflète cette disparité des occupants.

Tableau 12 Montant moyen de l'aide au logement perçue par les personnes ou familles rencontrées

	2002	2004	Variation
Hébergement collectif	129 €	110 €	-15,2%
Locataires parc social	189 €	200 €	+ 6,0%
Locataires parc privé	181 €	198 €	+ 9,0%
Hôtel, pension, garni	113 €	139 €	+ 22,2%
Propriétaires et accédants	162 €	147 €	- 9,7%
Ensemble	185 €	198 €	+ 6,9%

(28) En 1977, un ménage avec deux personnes à charge bénéficiait de l'APL jusqu'à 4 fois le SMIC. Aujourd'hui pour ce ménage, il n'en bénéficie que jusqu'à 2,1 SMIC environ. Source : Direction des études économiques et financières de l'Union sociale pour l'habitat.

(29) L'e-ssentiel, publication électronique de la CNAF, n° 37, mai 2005.

Entre 2002 et 2004, le montant moyen de l'aide pour les locataires du parc privé a augmenté de 9%, rattrapant ainsi pratiquement le montant observé dans le parc social. L'indice des prix à la consommation sur la même période a augmenté de 4,3%. A titre de référence, selon la CNAF, le montant moyen de l'aide versée aux locataires de l'ensemble des deux parcs est de 195 € en 2004 : les locataires rencontrés par le Secours Catholique perçoivent une aide un peu supérieure à la moyenne, ce qui s'explique par des ressources plus faibles et des familles plus nombreuses.

La nette diminution de l'aide moyenne pour les accédants à la propriété a de quoi inquiéter : la structure familiale des situations rencontrées et leurs ressources n'ont pas sensiblement changé sur la période, et le coût de ces logements est resté stable, nous l'avons vu ; sur le plan national, la proportion de propriétaires accédants bénéficiaires d'une aide au logement est en constante diminution (5,8% en 2002 et 4,3% en 2004 ⁽³⁰⁾) : le recentrage des aides au logement vers les personnes les plus pauvres se traduit par un décalage des barèmes par rapport au coût de l'accession. L'aide moyenne aux accédants calculée par la CNAF est de 146 € en 2004, identique à celle qui remonte de nos accueils.

L'aide moyenne en hébergement collectif est passée de 129 € en 2002 à 109 € en 2004 ; celle que la CNAF calcule pour les « foyers » est de 145 €. La définition de ces foyers est assez proche de celle de nos hébergements collectifs, mais ils comprennent une proportion beaucoup plus forte de logements pour personnes âgées dont le loyer moyen est élevé. Nos hébergements collectifs sont nettement plus centrés sur les étudiants et jeunes travailleurs dont les loyers sont relativement faibles. La forte diminution depuis 2002 peut être due à la diminution du loyer moyen brut, lui-même lié sans doute à une répartition différente entre types d'hébergement.

En ce qui concerne enfin les situations logées à l'hôtel, la forte augmentation d'étrangers n'ayant pas droit à ces allocations entre 2002 et 2004 rend toute comparaison impossible.

Si le montant des aides dépend de la composition familiale, des ressources et du loyer, il ne dépend pas des charges réelles et ne comprend qu'un forfait charges

(30) Source : L'état du mal logement en France, Fondation Abbé Pierre, rapport 2005.

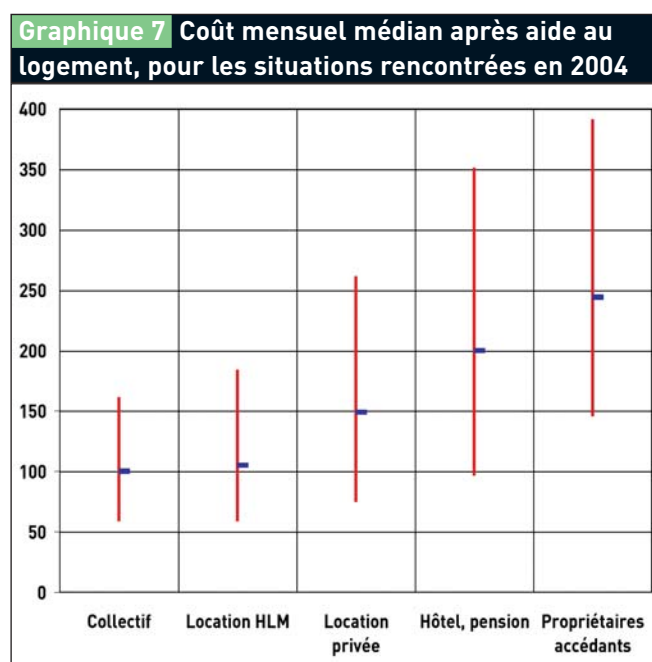
fixé par l'administration en fonction de la composition de la famille. Les charges sont pourtant aussi obligatoires que le loyer et pèsent parfois lourdement sur les budgets déjà très serrés des situations rencontrées.

2.3.5 Aides au logement déduites, la location HLM et l'hébergement collectif ont le coût moyen le plus faible pour les situations rencontrées.

Nous comparons ici les coûts mensuels (loyers ou charges d'accession à la propriété) nets d'aides au logement.

	2002	2004	Variation
Hébergement collectif	137 €	126 €	- 8,2%
Location HLM	131 €	139 €	+ 5,6%
Location privée	168 €	185 €	+ 9,6%
Hôtel, pension	242 €	287 €	+ 18,3%
Propriétaires accédants	268 €	292 €	+ 9,0%

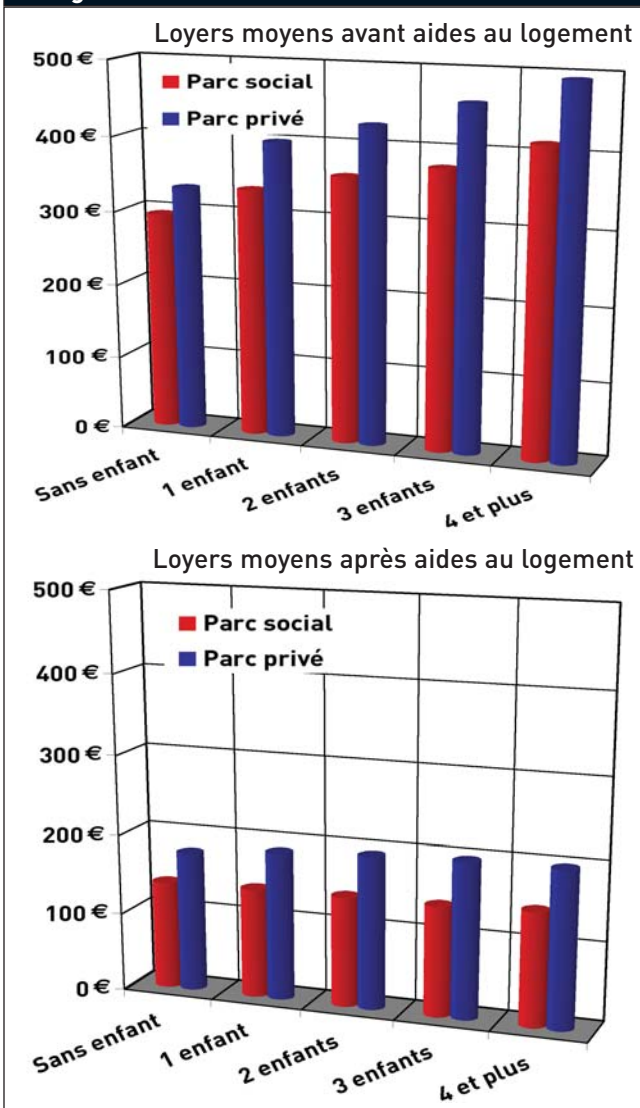
Moins sensible aux valeurs extrêmes que la moyenne, la médiane est la valeur telle que la moitié des personnes supportent un coût inférieur, la moitié un coût supérieur. Le graphique 7 représente le coût mensuel par logement selon trois valeurs : le minimum est le 1^{er} quartile de la distribution (un quart des personnes supportent un coût inférieur), le maximum est le troisième quartile (un quart supporte un coût supérieur), le point central est la médiane.



- Les logements les moins chers sont la location HLM et les hébergements collectifs, qui se situent à des niveaux très voisins avec une amplitude plus réduite pour les logements collectifs. Ces deux types de logement à coût faible ou modéré, répondant à des normes précises, sont assez complémentaires du point de vue des publics auxquels ils sont plus spécialement destinés : familles avec enfants pour les HLM, hommes seuls et jeunes dans le second.
- Les loyers privés se situent à un niveau intermédiaire, mais ils ont une amplitude de variation nettement plus importante : la moitié des locataires ont un loyer net compris entre 76 et 260 € par mois, mais un quart des personnes ou familles rencontrées ont un loyer supérieur à 260 €.
- C'est dans les hôtels, pensions et garnis qu'on trouve la plus forte amplitude de coût ; la moitié des occupants supportent un coût net mensuel compris entre 100 et 350 €, mais un quart est au-delà, en fait bien davantage car 17% seulement des familles logées à l'hôtel perçoivent des aides au logement. Pour celles qui n'en perçoivent pas, le coût mensuel dépasse souvent les 500 €. Rappelons que ce sont souvent des familles en attente de statut ou sans-papiers qui sont logées de cette façon coûteuse et souvent indigne, comme le montrent des enquêtes et des drames fréquents.
- Quant aux accédants à la propriété, ils supportent un coût net mensuel beaucoup plus élevé que les occupants d'autres logements et d'une amplitude de variation importante. 31% seulement de ceux que le Secours Catholique a rencontrés perçoivent des aides au logement, mais une partie d'entre eux est propriétaire et n'a donc pas à payer des mensualités de remboursement qui seules ouvrent droit aux allocations logement.

2.3.6 En location, le barème des aides suit bien la taille de la famille.

La composition de la famille intervient dans le calcul de l'aide au logement, en particulier le nombre d'enfants qui est aussi un indicateur de la taille du logement. Les loyers bruts, aussi bien dans le parc social que dans le parc privé, progressent avec la taille du logement, un peu plus rapidement dans le secteur privé. Mais après aides au logement, les loyers sont à peu près constants quel que soit le nombre d'enfants, bien qu'on observe encore une petite progressivité dans le secteur privé : globalement, les aides suivent bien la taille du ménage.

Graphique 8 Loyers moyens avant et après aides au logement selon le nombre d'enfants

La comparaison à ce point de vue des différents types de famille fait apparaître une question qui revient souvent : bien que la très grande majorité des familles monoparentales soient des mères seules, les pères seuls sont de plus en plus fréquents, au moins parmi les situations rencontrées au Secours Catholique. Et pour ces pères seuls, les allocations logement ne compensent pas l'augmentation de coût dû à la taille de la famille. Une explication probable : dans un certain nombre de cas, les enfants ne vivent pas en permanence avec leur père. Étant considéré comme un homme seul, il ne perçoit pas d'aide au logement liée au nombre de ses enfants. Le désir de bon nombre d'hommes séparés de garder des contacts avec leurs enfants se heurte à l'impossibilité de payer, sans aide, un logement de taille suffisante pour les accueillir de temps en temps.

2.4 Les taux d'effort des situations rencontrées

Le taux d'effort est le rapport entre le loyer et le revenu du ménage, il mesure la part du loyer dans le revenu. On peut calculer un taux d'effort brut, c'est à dire avant déduction de l'aide au logement, et un taux d'effort net, après déduction de cette aide. Les revenus moyens (hors situations sans ressources) par rapport auxquels sont calculés les taux d'effort sont rassemblés dans le tableau 14.

Tableau 14 Revenus moyens des situations rencontrées

	2002	2004	Variation
Hébergement collectif	559 €	492 €	-11,9%
Location HLM	796 €	816 €	+ 2,5%
Location privée	756 €	780 €	+ 3,3%
Hôtel, pension	547 €	548 €	+ 0,2%
Propriétaires accédants	902 €	922 €	+ 2,2%
Ensemble	774 €	791 €	+ 2,2%

Entre 2002 et 2004, le revenu moyen des locataires et des propriétaires a augmenté à peu près de la même façon. Celui des situations logées à l'hôtel – hors situations sans ressources – n'a pas changé, celui des situations en hébergement collectif a beaucoup diminué : cela peut tenir en partie à une variation d'échantillonnage.

2.4.1 L'effort financier des familles pour se loger est de plus en plus important malgré les aides au logement.

Tableau 15 Taux d'effort moyen des situations rencontrées en 2004

	Taux d'effort brut		Taux d'effort net	
	2002	2004	2002	2004
Hébergement collectif	47,6%	47,8%	24,5%	25,5%
Location HLM	40,2%	41,5%	16,5%	17,0%
Location privée	46,3%	49,0%	22,3%	23,7%
Hôtel, pension	65,1%	77,6%	44,3%	52,3%
Propriétaires accédants	47,7%	47,6%	29,7%	31,7%
Ensemble	42,9%	45,2%	19,0%	20,2%

Pour l'ensemble des personnes ou familles rencontrées, les taux d'effort ont augmenté entre 2002 et 2004, de 2,3 points pour le taux brut et de 1,2 point pour le taux net, ce qui signifie que l'augmentation des aides au logement n'a que partiellement couvert l'écart entre l'augmentation des loyers et celle des revenus. Il y a

des différences de niveau et d'évolution entre les logements, mais tous les taux d'effort ont augmenté. Dans le parc social, il est en moyenne le plus faible, avant et après aides et n'augmente que légèrement entre 2002 et 2004. Dans le parc privé, il est plus élevé et augmente plus vite que dans le parc social. En hébergement collectif, le loyer a beau être réduit, la faiblesse générale des ressources des situations qui y vivent rend le taux d'effort relativement élevé.

2.4.2 L'effort des personnes et familles rencontrées est supérieur à celui des ménages à bas revenus de l'Insee.

	Taux d'effort brut		Taux d'effort net	
	Secours Catholique 2004	Insee 2002 Ménages à bas revenus	Secours Catholique 2004	Insee 2002 Ménages à bas revenus
Secteur social	41,5%	33,4%	17,0%	10,0%
Secteur privé	49,0%	50,8%	23,7%	25,7%

Dans le parc social, les taux d'effort brut et net des situations que nous rencontrons sont très largement supérieurs à ceux des ménages à bas revenus, alors que dans le parc privé, les taux d'effort sont inférieurs, avant comme après aides au logement. Les situations rencontrées sont certainement parmi les plus pauvres et la différence observée dans le secteur social le confirme. Dans le secteur privé, on peut penser que les logements loués par les personnes rencontrées sont en moyenne moins chers que ceux de l'ensemble des ménages à bas revenus ; ils sont vraisemblablement plus petits et de qualité moindre.

2.4.3 Le taux d'effort des situations rencontrées diminue avec le nombre d'enfants.

Un ménage sans enfant consacre 22,7% de son revenu à son loyer dans le parc social, une famille de trois enfants seulement 12,3%, après aides au logement. Ce qui reste pour vivre une fois payé le loyer est d'un montant plus élevé pour les familles nombreuses (en moyenne 1043 € pour les familles de trois enfants ou plus, contre 474 € pour une famille sans enfant, couple ou personne seule) ; mais en termes de niveau de vie, c'est-à-dire en divisant ce reste à vivre par le nombre d'unités de consommation du ménage, le rapport s'inverse : le "reste à vivre" par UC est de 427 € pour les familles sans enfant et de 378 € pour les familles de trois enfants ou plus.

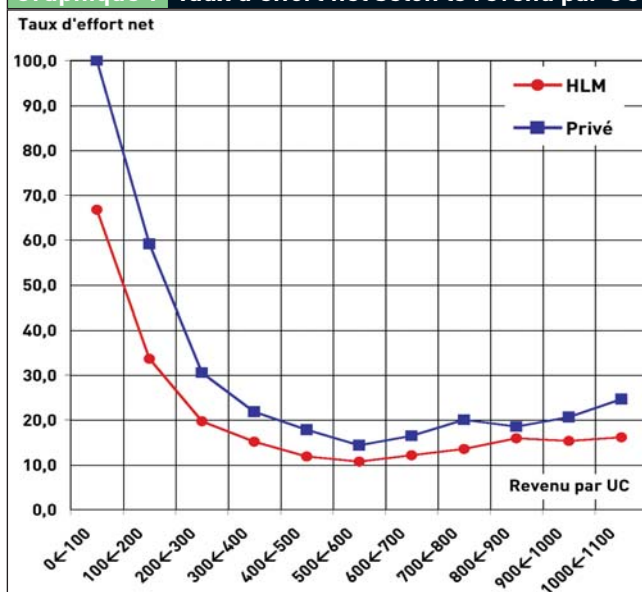
Tableau 17 Taux d'effort net selon le nombre d'enfants

	Taux d'effort net	
	Parc social	Parc privé
Sans enfant (couple ou personne seule)	22,7%	29,3%
1 enfant	18,9%	24,4%
2 enfants	16,1%	21,5%
3 enfants et plus	12,3%	16,5%

2.4.4 Les aides au logement stabilisent le taux d'effort à partir d'un niveau de vie de 300 € environ, elles sont inopérantes pour un niveau de vie plus faible.

Plus les revenus d'une famille sont élevés, plus la part prise par le loyer est faible, c'est logique. Cependant les aides au logement sont là pour atténuer la charge du loyer sur les revenus les plus faibles. Sur le graphique 8 sont représentés les taux d'effort nets médians, moins sensibles aux valeurs extrêmes que les moyennes.

Graphique 9 Taux d'effort net selon le revenu par UC



Lorsque le revenu est très faible, le loyer effectif, c'est-à-dire net d'aides, peut en absorber la totalité (ce n'est pas un cas d'école, près de 400 situations dans le parc privé et plus de 500 dans le parc social ont un revenu par UC inférieur à 100 € par mois). A mesure que le revenu par UC, indicateur du niveau de vie, augmente, le taux d'effort diminue dans les deux parcs et l'écart entre les deux diminue : entre 200 et 300 €, le taux d'effort dans le parc privé est supérieur de 10 points à ce qu'il est dans le parc social ; entre 500 et 600 €, l'écart est inférieur à 4 points. L'avantage relatif du parc social est d'autant plus grand que le niveau de vie de la famille est faible.

Le graphique fait clairement apparaître que, pour les situations rencontrées, si les aides au logement stabilisent bien les taux d'effort à partir d'un niveau de vie d'environ 300 €, en deçà de ce seuil, elles sont à peu près inopérantes et la part du loyer dans le revenu augmente très rapidement. Pour bien situer le problème, 19% des locataires du parc social et 22% des locataires du parc privé, soit un locataire sur cinq, ont en 2004 un niveau de vie inférieur à 300 € par mois.

La CNAF fournit ces mêmes chiffres pour l'ensemble de ses allocataires ⁽³¹⁾ en 2001 :

- Leur taux d'effort net est de 10% entre 400 et 500 € par mois alors que chez les personnes que nous rencontrons, il est de 12% en HLM et de 18% dans le privé.
- En revanche, pour des revenus plus élevés, il se stabilise à environ 20% pour l'ensemble des locataires connus de la CNAF, comme pour les locataires du parc privé rencontrés par le Secours Catholique, mais il reste inférieur pour les locataires HLM que nous rencontrons.

Ces différences s'expliquent d'une part par la différence de période de référence : entre 2001 et 2004, les taux d'effort ont augmenté, surtout dans le parc privé ; et d'autre part probablement par la différence de répartition entre parc privé et parc social : les locataires rencontrés au Secours Catholique vivent très majoritairement dans le parc social où le taux d'effort reste plus faible.

2.4.5 Le « reste à vivre » des situations rencontrées n'augmente pour ainsi dire pas entre 2002 et 2004.

La notion de « reste à vivre » est complémentaire de celle de taux d'effort : au lieu de calculer la part prise par le logement dans le revenu des ménages, on calcule ce qu'il reste pour vivre une fois payé le loyer ou la mensualité d'accession nets d'aide au logement. Le

	2002	2004	Variation
Hébergement collectif	422 €	367 €	-13,1%
Location HLM	665 €	677 €	1,9%
Location privée	587 €	596 €	1,4%
Hôtel, pension	304 €	261 €	-14,1%
Propriétaires accédants	634 €	630 €	-0,7%
Ensemble	627 €	632 €	0,7%

Lecture : en 2002, une fois payé le loyer, il restait en moyenne 665 € aux locataires HLM, en 2004, il leur reste 677 €.

(31) Logement, habitat et cadre de vie, CNAF, Informations sociales n°123, mai 2005.

« reste à vivre » ainsi calculé doit aussi couvrir les charges locatives, l'énergie et l'eau, toutes dépenses directement liées au logement.

Globalement, le « reste à vivre » dans l'ensemble des logements stables et des hôtels n'augmente que de 0,7% entre 2002 et 2004 : l'augmentation du coût moyen net du logement absorbe toute l'augmentation du revenu moyen et parfois au-delà, comme dans les hébergements collectifs ou les hôtels, ou même pour les accédants à la propriété rencontrés. La quasi stabilité du « reste à vivre » en euros courants équivaut à une diminution de son pouvoir d'achat.

2.5 Impayés

L'augmentation des loyers étant insuffisamment compensée par celle des aides au logement, une partie importante des personnes rencontrées a des impayés liés au logement. Nous retenons ici non seulement les loyers et charges, mais aussi l'énergie et l'eau : lorsqu'il est impossible de faire face à l'ensemble des charges, un choix s'opère entre ce qui est vraiment urgent et indispensable et ce qui l'est un peu moins. Selon le logement, le choix n'est pas le même.

Tableau 19 Pourcentages de situations ayant des impayés liés au logement en 2004

	HLM	Location privée	Propriétaires
Impayés de loyers et charges	33,5%	27,7%	7,5%
Impayés d'électricité et gaz	24,0%	28,6%	26,1%
Impayés d'eau	11,5%	11,0%	19,9%

Un tiers des locataires du parc social a des impayés de loyer, les impayés d'énergie sont moins fréquents et les impayés d'eau moins encore. Les locataires du parc privé ont plus rarement des impayés de loyer, mais plus souvent des impayés d'énergie : dans le parc social, il existe une prise en charge des familles ayant des impayés de loyer qui sont de ce fait mieux tolérés, ce n'est pas le cas dans le parc privé où il est urgent de payer, l'énergie étant reléguée au second rang. En location par ailleurs, l'eau entre souvent dans les charges et n'est pas isolée en tant que telle, contrairement aux logements en propriété.

Les propriétaires et accédants n'ont que rarement des impayés de mensualités d'accession : ces sommes sont le plus souvent prélevées automatiquement sur leur compte. Ce sont donc sur les factures d'énergie, d'eau, de téléphone, etc.... que se reporte l'insuffisance du revenu face à l'ensemble des charges.

Département Enquêtes et Analyses Statistiques

e-mail : dept-statistiques@secours-catholique.asso.fr

Tél : 01 45 49 73 71 / Fax : 01 45 49 94 50

www.secours-catholique.asso.fr